

Région Nouvelle-Aquitaine
Département de la Charante (16)
Communes de GURAT (16320)

Dossier de demande de permis de construire

Maître d'Ouvrage:
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT



 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40/42 rue la Boétie - 75008 PARIS
Tel: 06 75 89 21 21
mail : romain.marco@photosol.fr

Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

	Sommaire	
	Pièces Administratives	1
	Formulaire de demande de Permis de Construire.....	2 à 11
	Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT	12
	Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet.....	13 à 14
PC 1	Plans de situation du projet	15
	Localisation générale du projet.....	16
	Vue aérienne	17
	Plan cadastral du foncier concerné par le projet.....	18
PC 2	Plans de masse des constructions	19
	Plan de masse - état existant.....	20
	Plan de masse - état projeté.....	21
	Plan de masse du projet avec vue aérienne.....	22
	Emprises du projet au 1/1000ème	23 à 24
PC 3	Plans en coupe du terrain et de la construction	25
	Plan de localisation des coupes AA' et BB'.....	26
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet AA'.....	27
	Profil en long du terrain dans l'axe du projet BB'.....	28
	Vue en coupe d'une table photovoltaïque	29
	Vue en coupe d'un poste de transformation.....	30
	Vue en coupe du poste de livraison.....	31
	Vue en coupe du local technique.....	32
PC 4	Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements	33 à 35
PC 5	Plans des façades et des toitures	37
	Plan modèle d'une table photovoltaïque de 18 panneaux	38
	Plan modèle d'une table photovoltaïque de 36 panneaux	39
	Plan modèle d'une table photovoltaïque de 54 panneaux	40
	Vue des façades d'un poste de transformation.....	41
	Vue des façades du poste de livraison.....	42
	Vue des façades du local technique	43
	Vue des façades d'un portail et de la clôture.....	44
	Vue des façades d'une citerne.....	45
PC 6	Document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement	47
	Plan de localisation des points de vues photographiques.....	48
	Photomontages	49 à 51
PC 7	Photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche	53
	Plan de localisation du point de vue photographique.....	54
	Photographies.....	55 à 56
PC 8	Photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain	57
	Plan de localisation du point de vue photographique.....	58
	Photographies.....	59
PC 11	Étude d'impact (voir document joint)	61

Contenu

- Formulaire de demande de Permis de Construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Extrait K-BIS PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet

PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

5.3 Informations complémentaires

- Nombre total de logements créés : dont individuels : dont collectifs :
- Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :
Logement Locatif Social Accession Sociale (hors prêt à taux zéro) Prêt à taux zéro
- Autres financements :
- Mode d'utilisation principale des logements :
 Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale) Vente Location
- S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :
 Résidence principale Résidence secondaire
- Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :
 Piscine Garage Véranda Abri de jardin
 Autres annexes à l'habitation :
- Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :
 Résidence pour personnes âgées Résidence pour étudiants Résidence de tourisme
 Résidence hôtelière à vocation sociale Résidence sociale Résidence pour personnes handicapées
 Autres, précisez :
- Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :
- Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce 2 pièces
3 pièces 4 pièces 5 pièces 6 pièces et plus
- Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol et au-dessous du sol
- Indiquez si vos travaux comprennent notamment :
 Extension Surélévation Création de niveaux supplémentaires
- Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :
 Transport Enseignement et recherche Action sociale
 Ouvrage spécial Santé Culture et loisir

5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1^{er} janvier 2016.

Surfaces de plancher^[7] en m²

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[8] (B)	Surface créée par changement de destination ^[9] (C)	Surface supprimée ^[10] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[9] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat ^[11]						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif		123.5				123.5
Surfaces totales (m²)		123.5				123.5

[7] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[8] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[9] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[10] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[11] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

i Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m²

Destinations ^[13]	Sous-destinations ^[14]	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée ^[15] (B)	Surface créée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (C)	Surface supprimée ^[18] (D)	Surface supprimée par changement de destination ^[16] ou de sous-destination ^[17] (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
Surfaces totales (en m²)							

[12] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces. La surface de plancher d'une construction est égale à la somme des surfaces de plancher closes et couvertes, sous une hauteur de plafond supérieure à 1,80 m, calculée à partir du nu intérieur des façades, après déduction, sous certaines conditions, des vides et des trémies, des aires de stationnement, des caves ou celliers, des combles et des locaux techniques ainsi que, dans les immeubles collectifs, une part forfaitaire des surfaces de plancher affectées à l'habitation (voir article R.111-22 du Code de l'urbanisme).

[13] Les destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-27 du code de l'urbanisme.

[14] Les sous-destinations sont réglementées en application de l'article R. 151-28 du code de l'urbanisme.

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

5.7 Stationnement

Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet : Après réalisation du projet :

Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement : m², dont surface bâtie : m²

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m²) :

6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

i Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

7 Participation pour voirie et réseaux

① Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

7.1 Pour un particulier

Madame Monsieur

Nom Prénom

7.2 Pour une personne morale

Dénomination Raison sociale

N° SIRET Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale : Madame Monsieur

Nom Prénom

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Adresse électronique : @

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

8 Informations pour l'application d'une législation connexe

Indiquez si votre projet :

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité soumis à déclaration en application du code de l'environnement (IOTA)
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L. 181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L. 411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre

Indiquez également si votre projet :

- ① Informations complémentaires
- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique

2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation

- relève de l'article L. 632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme

Précisez laquelle :

- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L. 712-3 du code de l'énergie

porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé (e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site www.impots.gouv.fr via le service « Gérer mes biens ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À Paris

Fait le 2 7 / 0 7 / 2 0 2 3



Signature du (des) demandeur(s)

⚠ Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m², je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

Information à remplir sur le professionnel sollicité :

architecte paysagiste-concepteur

Nom Prénom

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Téléphone :

Adresse électronique : @

Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes :

Conseil régional de :

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées

ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)^[19] ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation]. Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. Un plan en coupe du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. Une notice décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. Un plan des façades et des toitures [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. Un document graphique permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] ^[20]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. Une photographie permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[20]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. Une photographie permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] ^[20]	1 exemplaire par dossier

[19] Se renseigner auprès de la mairie.

[20] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :	
<input type="checkbox"/> PC9. Un document graphique faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :	
<input type="checkbox"/> PC10. L'accord du gestionnaire du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10-1. Une notice complémentaire indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un cœur de parc national :	
<input type="checkbox"/> PC10 -2. Le dossier prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. L'étude d'impact ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. L'étude d'impact actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC11-2. Le dossier d'évaluation des incidences prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:	
<input type="checkbox"/> PC11-3. L'attestation de conformité du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :	
<input type="checkbox"/> PC12. L'attestation d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :	
<input type="checkbox"/> PC13. L'attestation de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un agrément :	
<input type="checkbox"/> PC14. La copie de l'agrément [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :	
<input type="checkbox"/> PC15. Une notice précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :	
<input type="checkbox"/> PC16. L'étude de sécurité [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :	
<input type="checkbox"/> PC 16-1. Le formulaire attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme] OU <input type="checkbox"/> PC 16-1-1. Le formulaire attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :	
<input type="checkbox"/> PC 16-2. L'analyse de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :	
<input type="checkbox"/> PC 16-3. Le récépissé de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet fait l'objet d'une concertation :	
<input type="checkbox"/> PC16-4. Le bilan de la concertation et le document conclusif [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:	
<input type="checkbox"/> PC 16-5. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :	
<input type="checkbox"/> PC 16-6. Une attestation établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :	
<input type="checkbox"/> PC 16-7. L'attestation montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17. Un tableau indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :	
<input type="checkbox"/> PC17-1. Un tableau indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m² de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :	
<input type="checkbox"/> PC 17-2 Un tableau indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :	
<input type="checkbox"/> PC18. La délimitation de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. La mention de la surface de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. L'estimation sommaire du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, l'engagement du demandeur de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou des règles de gabarit en cas de PLU, justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :	
<input type="checkbox"/> PC22. Un document prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. Un document par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un défrichement :	
<input type="checkbox"/> PC24. La copie de la lettre du préfet qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :	
<input type="checkbox"/> PC25. Une justification du dépôt de la demande d'enregistrement ou de déclaration au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet nécessite un permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC26. La justification du dépôt de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme] OU , si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC27. Les pièces à joindre à une demande de permis de démolir, selon l'annexe ci-jointe [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet se situe dans un lotissement :	
<input type="checkbox"/> PC28. Certificat indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 ^{er} al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29. Certificat attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<input type="checkbox"/> PC29-1. L'attestation de l'accord du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :	
<input type="checkbox"/> PC30. La copie des dispositions du cahier des charges de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m ² constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. La convention entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-1. L'attestation de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :	
<input type="checkbox"/> PC 31-2. L'extrait de la convention précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :	
<input type="checkbox"/> PC32. Le plan de division du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. Le projet de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux :	
<input type="checkbox"/> PC 33-1. Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC34. Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
OU <input type="checkbox"/> PC35. La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants :	
<input type="checkbox"/> PC36. Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :	
<input type="checkbox"/> PC37. La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :	
<input type="checkbox"/> PC38. Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :	
<input type="checkbox"/> PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<input type="checkbox"/> PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :	
<input type="checkbox"/> PC40-1. Une note précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. Une demande de dérogation comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-3. Une note précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC40-4. Une demande de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :	
<input type="checkbox"/> PC41. Une copie du contrat ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :	
<input type="checkbox"/> PC42. Une copie du contrat ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :	
<input type="checkbox"/> PC43. Le dossier d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :	
<input type="checkbox"/> PC44. Le dossier de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> PC 45. Un document contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :	
<input type="checkbox"/> PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

Greffé du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

Code de vérification : WtYR47cINP
<https://www.infogreffe.fr/contrôle>



N° de gestion 2009B21279

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS
à jour au 10 mars 2023

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 518 310 446 R.C.S. Paris
Date d'immatriculation 20/11/2009
Dénomination ou raison sociale **PHOTOSOL DEVELOPPEMENT**
Forme juridique Société par actions simplifiée
Capital social 966 525,00 EUROS
Adresse du siège 40-42 rue La Boétie 75008 Paris
Activités principales Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
Durée de la personne morale Jusqu'au 19/11/2108
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

Président
Dénomination COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS DE L'ILE BOURBON
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Adresse 18 rue Friant 75014 Paris
Immatriculation au RCS, numéro 754 055 390 Paris

Directeur général
Dénomination COMPAGNIE BOURBONNAISE D'INVESTISSEMENTS
Forme juridique Société à responsabilité limitée (Société à associé unique)
Adresse 67 avenue Philippe-Auguste 75011 Paris
Immatriculation au RCS, numéro 754 015 485 Paris

Commissaire aux comptes titulaire
Dénomination KPMG S.A.
Forme juridique Société anonyme
Adresse Tour Eqho 2 avenue Gambetta 92066 Paris la Défense CEDEX
Immatriculation au RCS, numéro 775 726 417 Nanterre

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement 40-42 rue La Boétie 75008 Paris
Activité(s) exercée(s) Conception, création, réalisation, mise en place, exploitation et commercialisation de sites et d'installations techniques ayant pour objet la génération d'énergie photovoltaïque. Conseil en stratégie, en organisation et systèmes d'information se rapportant directement ou indirectement à l'une ou l'autre des activités spécifiées.
Date de commencement d'activité 16/11/2009
Origine du fonds ou de l'activité Création

Greffé du Tribunal de Commerce de Paris

1 QUAI DE LA CORSE
75198 PARIS CEDEX 04

N° de gestion 2009B21279

Mode d'exploitation

Exploitation directe

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Contenu

- Tableau récapitulatif du foncier concerné par le projet
- Tableau récapitulatif du poste de livraison électrique, du local technique et des postes de transformation

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Tableau récapitulatif du foncier concerné par la centrale photovoltaïque

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Structures photovoltaïques	A	252 (clôture uniquement)	397	DOMAINE DE LA GRANGE	16320 GURAT
		256	26 636		
		259	4 894		
		261	43 012		
		264	8 128		
TOTAL			83 067		

Tableau récapitulatif des postes de livraison, du local technique et des postes de transformation

	Section de Parcelle	Parcelle d'implantation	Surface parcelle (m ²)	Surface de plancher des constructions (m ²)	Dimension construction L x l x h (m)	Altimétrie (m NGF)	Adresse Lieu-Dit	Code postal
Poste de livraison	A	256	26 636	32,00	8 x 4 x H 3	83m NGF	DOMAINE DE LA GRANGE	16320 GURAT
Local technique				30,50	12,2 x 2,5 x H 3	83m NGF		
Poste de transformation 1		261	43 012	30,50	12,2 x 2,5 x H 2,9	83m NGF		
Poste de transformation 2				30,50	12,2 x 2,5 x H 2,9	83m NGF		
TOTAL					123,50			

Contenu

- Localisation générale du projet
- Vue aérienne
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet

PC1 - PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE GURAT
COMMUNE DE GURAT (16)

LOCALISATION GÉNÉRALE
DU PROJET

Légende

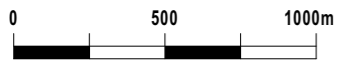
Localisation de la
Centrale photovoltaïque



Localisation du projet



Echelle 1/25000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

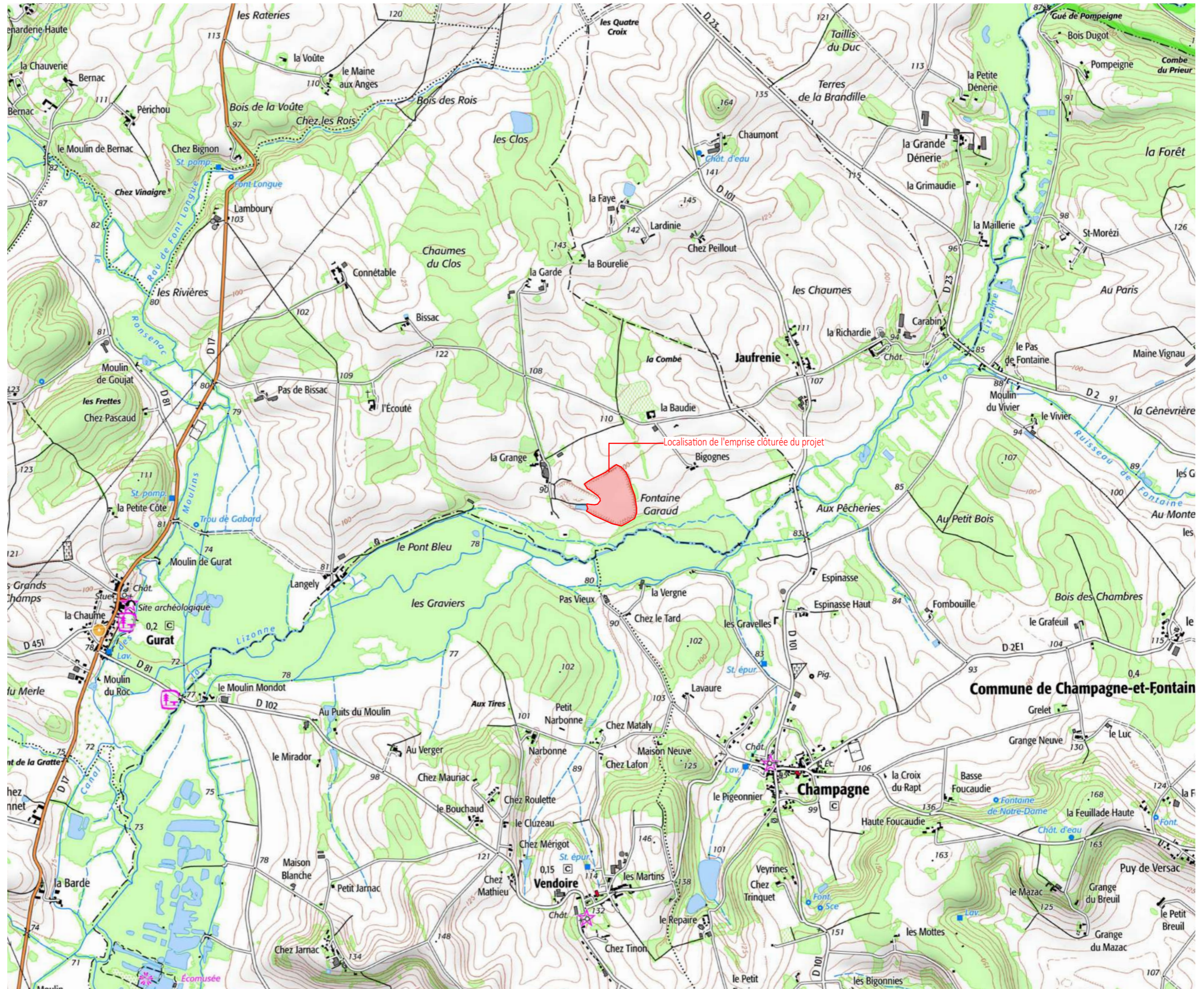
Maître d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC1





PROJET DE LA CENTRALE
PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE GURAT
COMMUNE DE GURAT (16)

VUE AÉRIENNE

Légende

Localisation de l'emprise clôturée
de la centrale photovoltaïque



Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN CADASTRAL DU FONCIER CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

- Clôture avec entrée
- Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale
- Limite de lieu-dit
- Limite de section
- Bâtiments existants
- Foncier non concerné par la présente demande

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

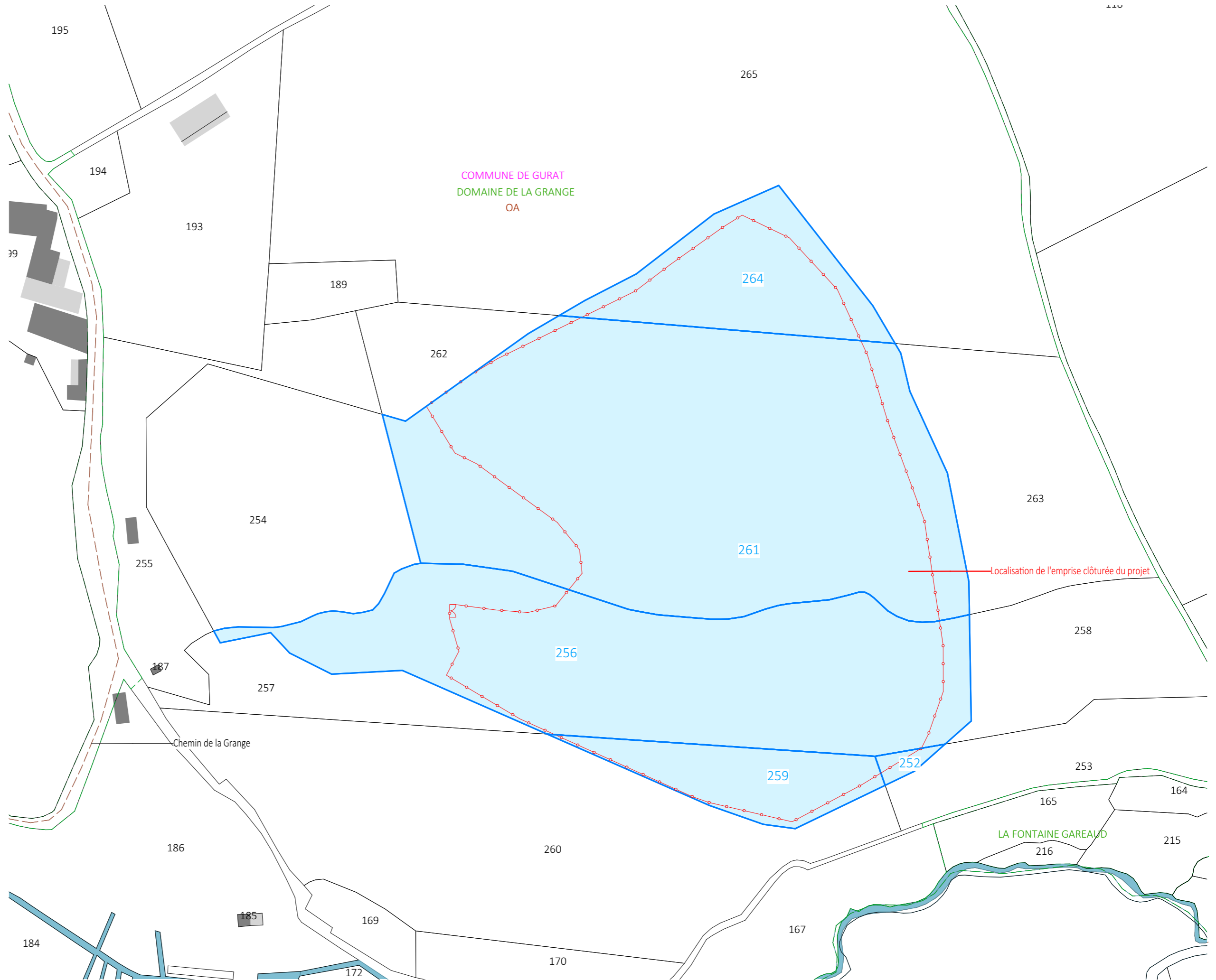
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage



Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC1



Contenu

- Plan de masse - état existant
au 1/2000ème
- Plan de masse - état projeté
au 1/2000ème
- Plan de masse du projet avec vue
aérienne au 1/2000ème
- Emprises du projet au 1/1000ème

PC2 - PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS





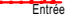

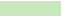




Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

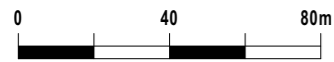
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN DE MASSE
ÉTAT EXISTANT

Légende

-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale
-  Limite de lieu-dit
-  Limite de section
-  Clôture avec entrée
-  Courbes de niveaux
-  Végétation existante
-  Végétation à supprimer
-  Zone Odontite de Jaubert
-  Eloignement 30m du nid du faucon pèlerin
-  Eloignement de 10m du front de taille

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

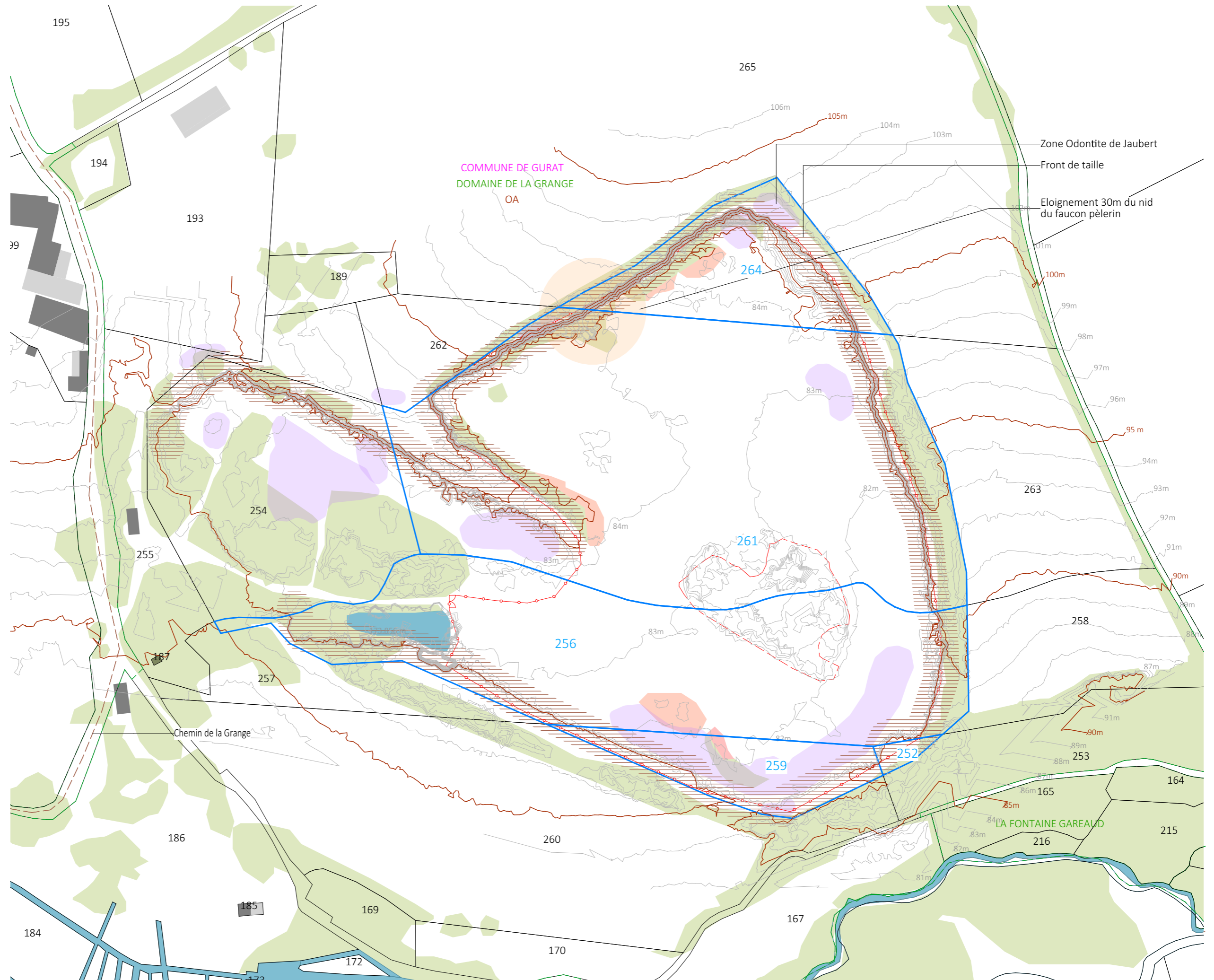
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque









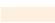


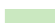

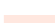


Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2



PLAN DE MASSE
ÉTAT PROJETÉ

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Local technique
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Citerne 120 m3
-  Piste lourde à créer
-  Piste légère à créer
-  Limite de lieu-dit
-  Limite de section
-  Végétation existante
-  Zone Odontite de Jaubert
-  Eloignement 30m du nid du faucon pèlerin
-  Eloignement de 10m du front de taille
-  Foncier concerné par la présente demande
-  Limite cadastrale

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

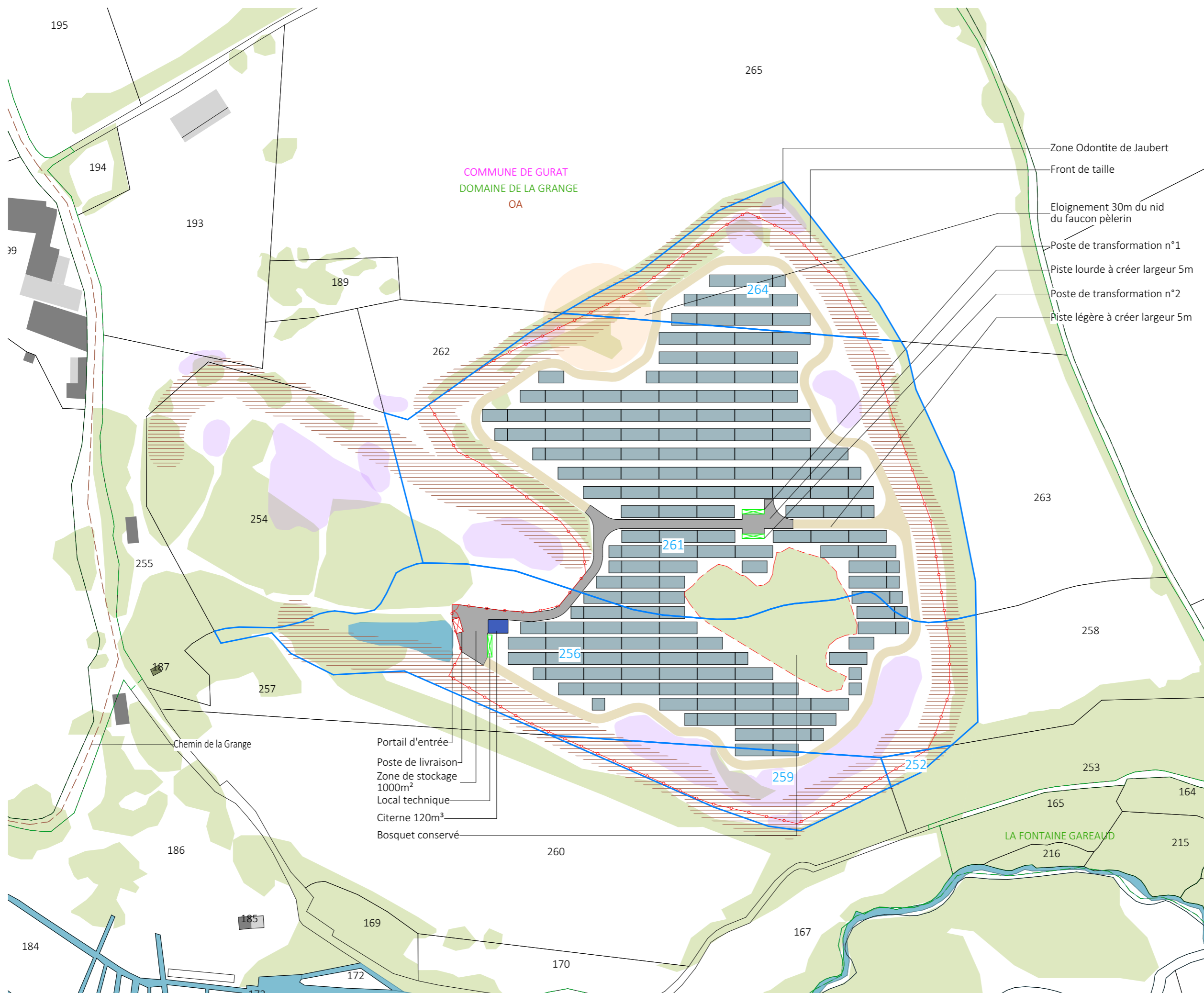
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2



PLAN DE MASSE DU PROJET
AVEC VUE AÉRIENNE

Légende

- Structures Photovoltaïques
- Local technique
- Poste de transformation
- Poste de livraison
- Clôture à créer
- Citerne 120 m3
- Piste lourde à créer
- Piste légère à créer

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC2



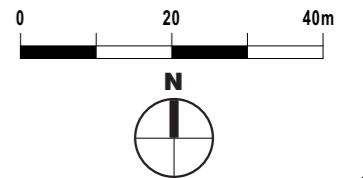
PLAN DE MASSE
DE L'EMPRISE 1



Légende

- Structures Photovoltaïques
- Poste de transformation
- Clôture à créer
- Piste lourde à créer
- Piste légère à créer
- Limite de lieu-dit
- Limite de section
- Végétation existante
- Zone Odontite de Jaubert
- Eloignement 30m du nid du faucon pèlerin
- Eloignement de 10m du front de taille
- Foncier concerné par la présente demande
- Limite cadastrale

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Contenu

- Plan de localisation de la coupe AA' et BB'
- Profil de la coupe AA'
- Profil de la coupe BB'
- Vue en coupe d'une table photovoltaïque
- Vue en coupe d'un poste de transformation et local technique
- Vue en coupe du poste de livraison

PC3 - PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS









Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN DE LOCALISATION
DES COUPES AA', BB'

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Local technique
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Citerne 120 m3
-  Piste lourde à créer
-  Piste légère à créer

Echelle 1/2000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

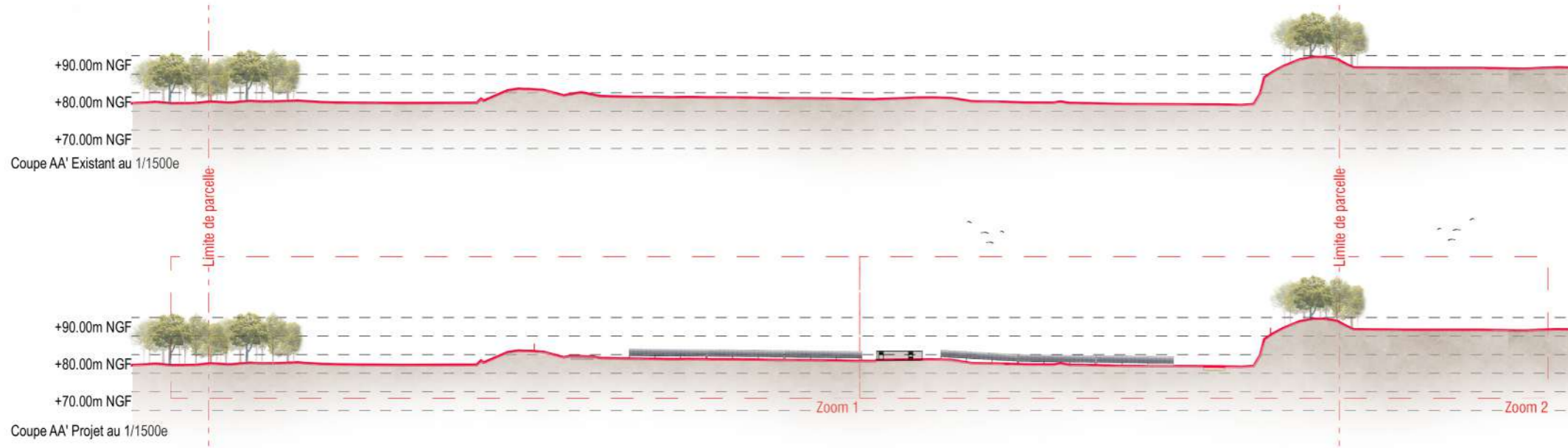
PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3



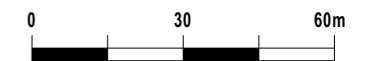
PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET AA'



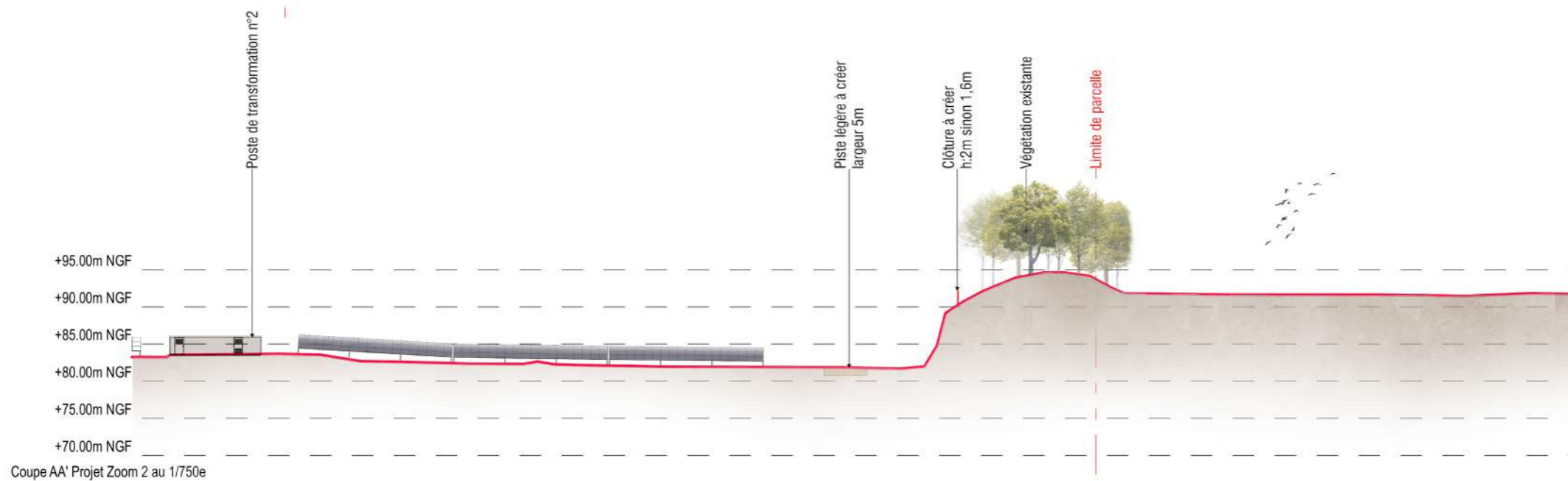
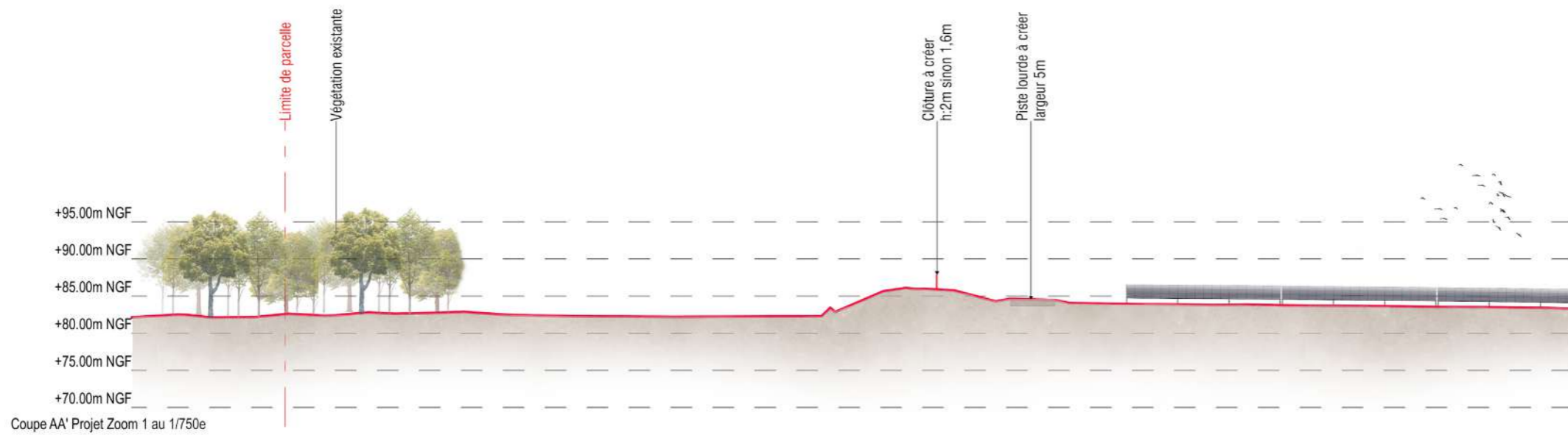
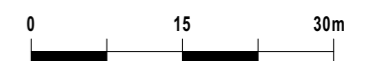
Légende

- Structures photovoltaïques
- Clôture à créer
- Piste légère
- Piste renforcée
- Végétations

Echelle 1/1500 au format A3



Echelle 1/750 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS







Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**PROFIL EN LONG DU TERRAIN
DANS L'AXE DU PROJET BB'**

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Clôture à créer
-  Piste légère
-  Piste renforcée
-  Voirie existante
-  Végétations

Echelle 1/1500 au format A3



Echelle 1/750 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

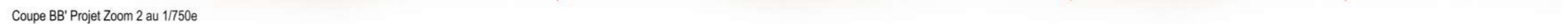
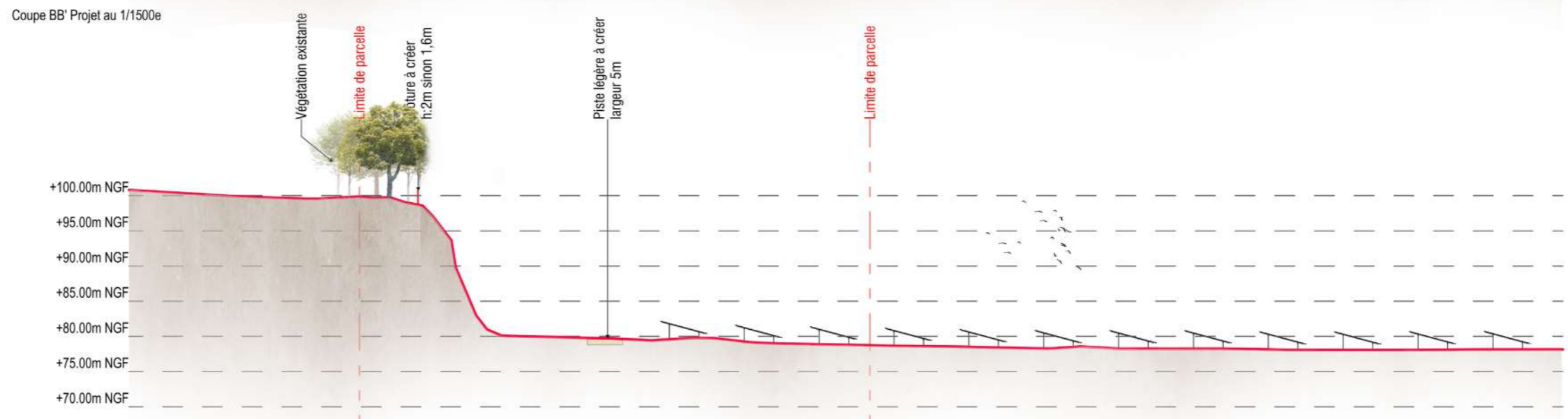
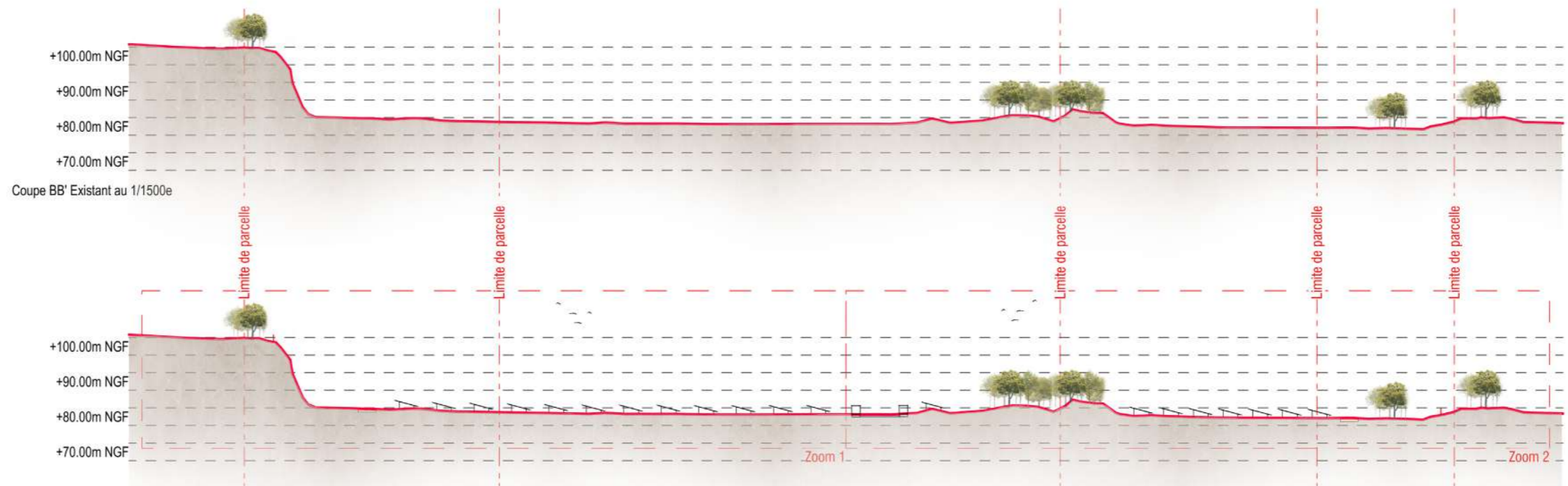
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC3



VUE EN COUPE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 2,63m (partie sud) / 3,03m (partie nord)

Hauteur du point bas de 0,80m (partie sud) / 1,20m (partie nord)

Longueur d'environ :

6.9m (table de 18 panneaux)

13.8m (table de 36 panneaux)

20.8m (table de 54 panneaux)

Largeur d'environ 6.9m

Largeur projetée au sol d'environ 6.64m

Inclinaison de 15°

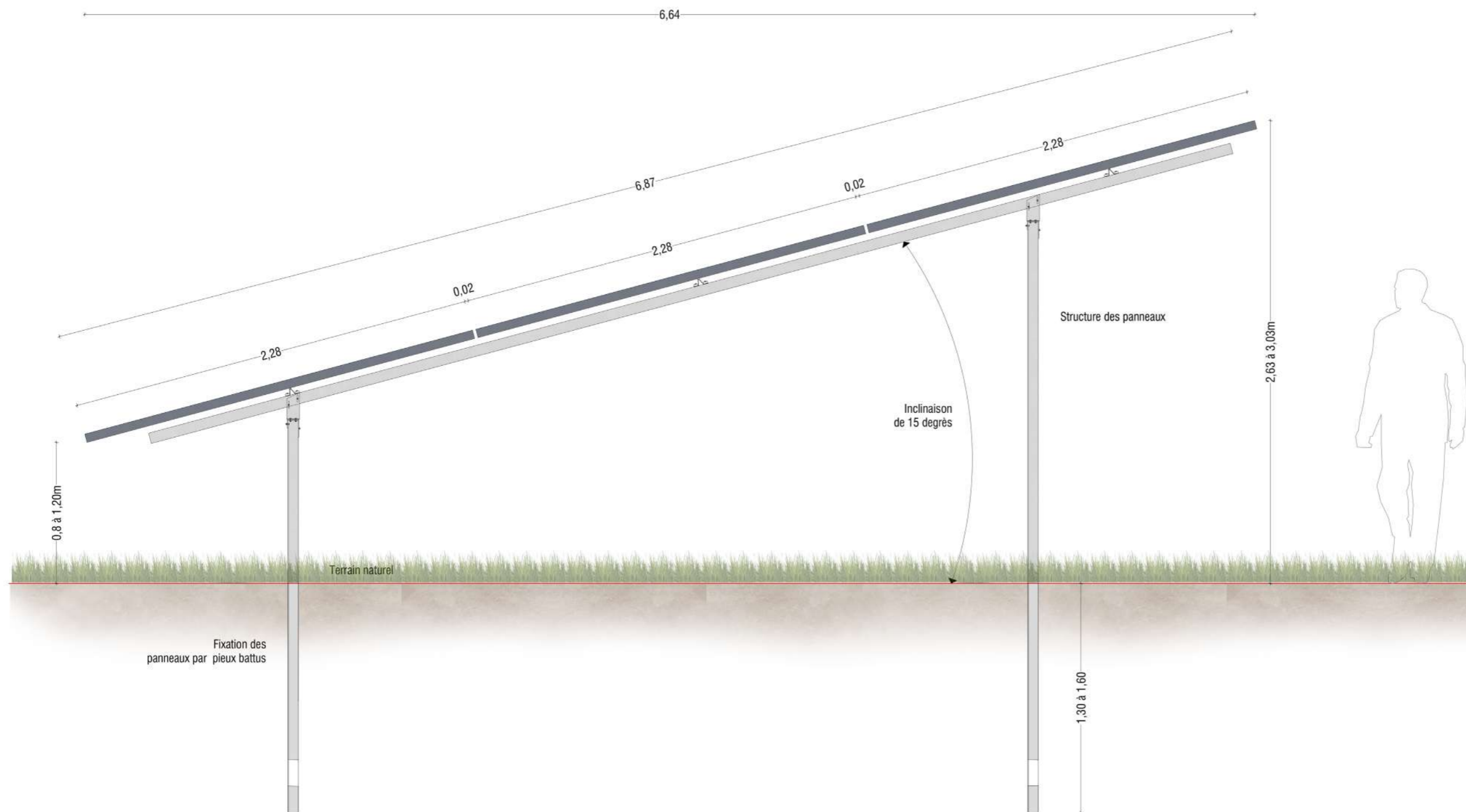
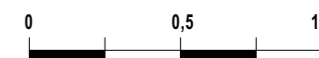
Espacement entre 2 tables axe nord-sud :

entre 4,00m (partie nord) - 1.8m (partie sud)

Espacement entre 2 tables axe est-ouest :

0,20m

Echelle 1/25 au format A3



Vue en coupe d'une table photovoltaïque avec pieux battus

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

VUE EN COUPE D'UN
POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques d'un poste de transformation :

Hauteur depuis terrain naturel de 2.90m

Longueur de 12,20m

Largeur de 2,50m

Aspect extérieur :

RAL 7030

Altimétrie:

PTR n° 1 : + 83m NGF

PTR n° 2 : + 83m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

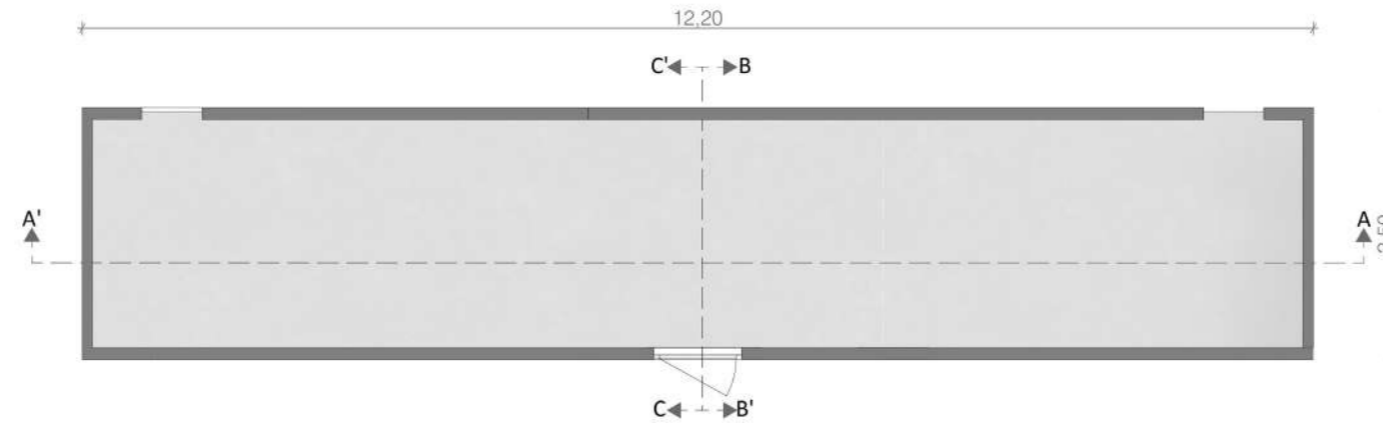
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

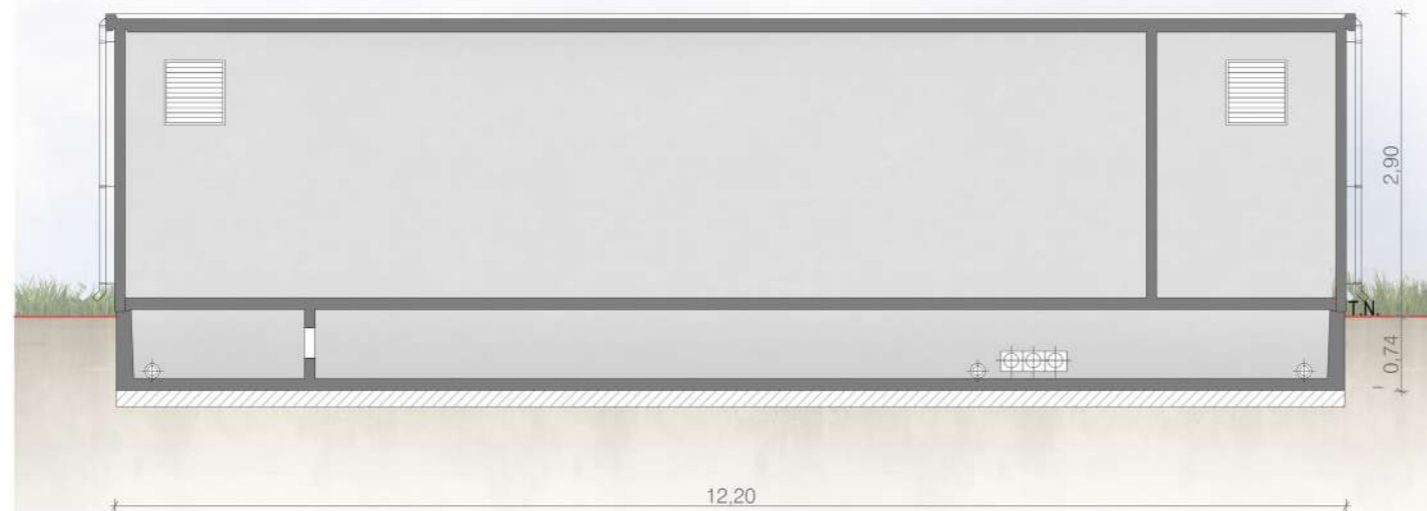
 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

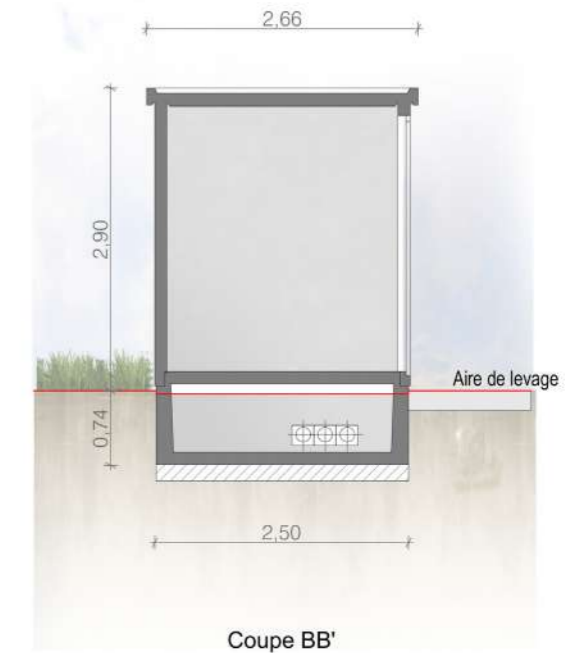
PC3



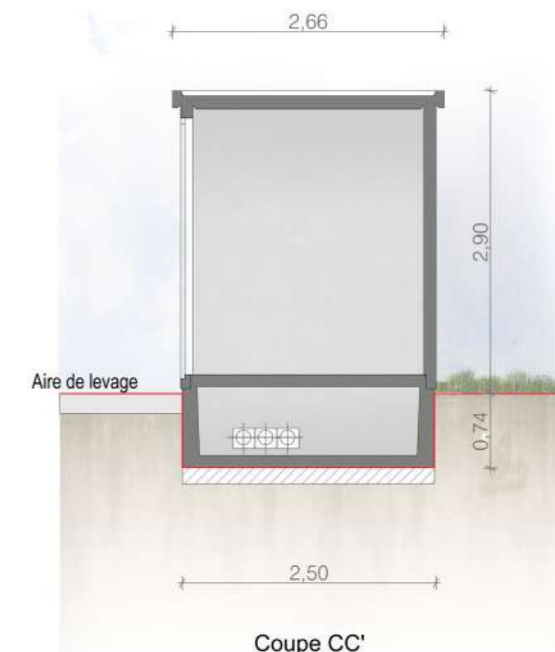
Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Coupe BB'



Coupe CC'

VUE EN COUPE DU
POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques du poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur depuis terrain naturel de 3.00m

Longueur de 8m

Largeur de 4m

Aspect extérieur :

RAL 7030

Altimétrie:

PDL : + 83m NGF

Echelle 1/50 au format A3



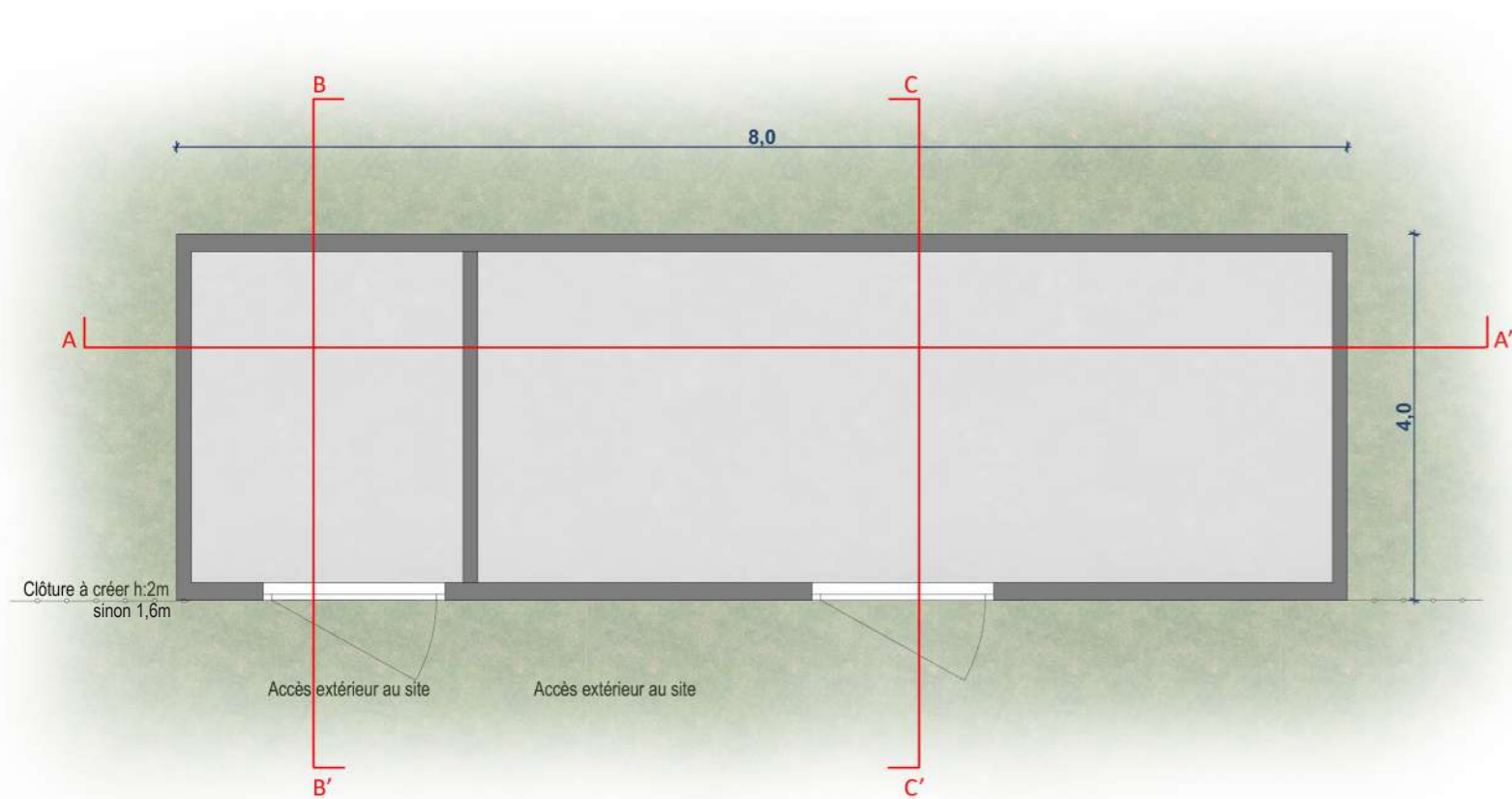
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

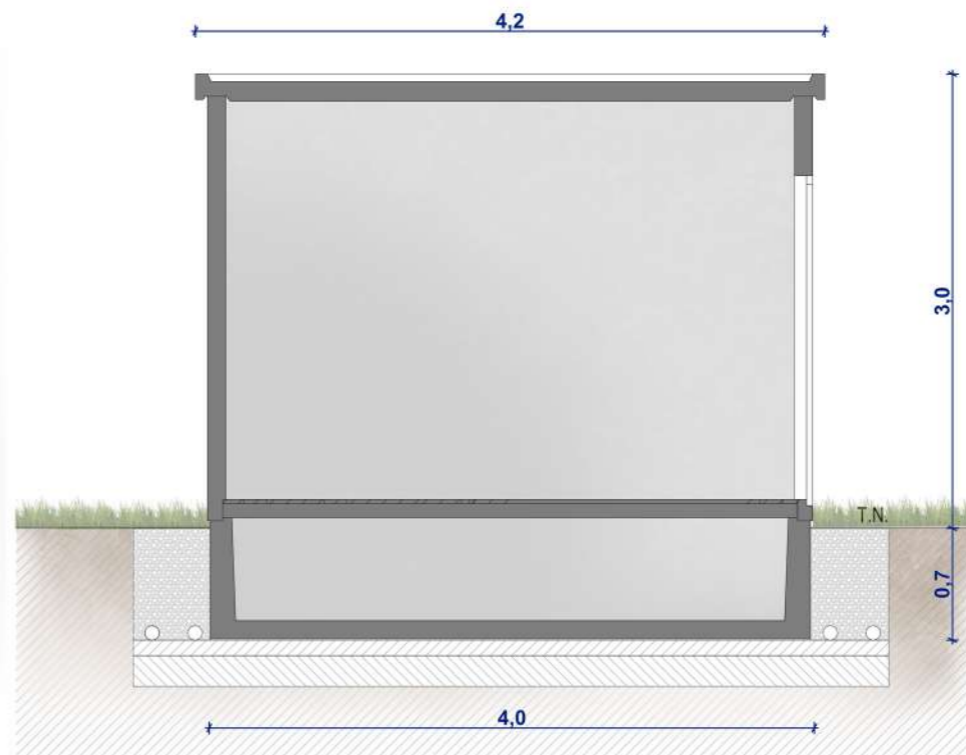
Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

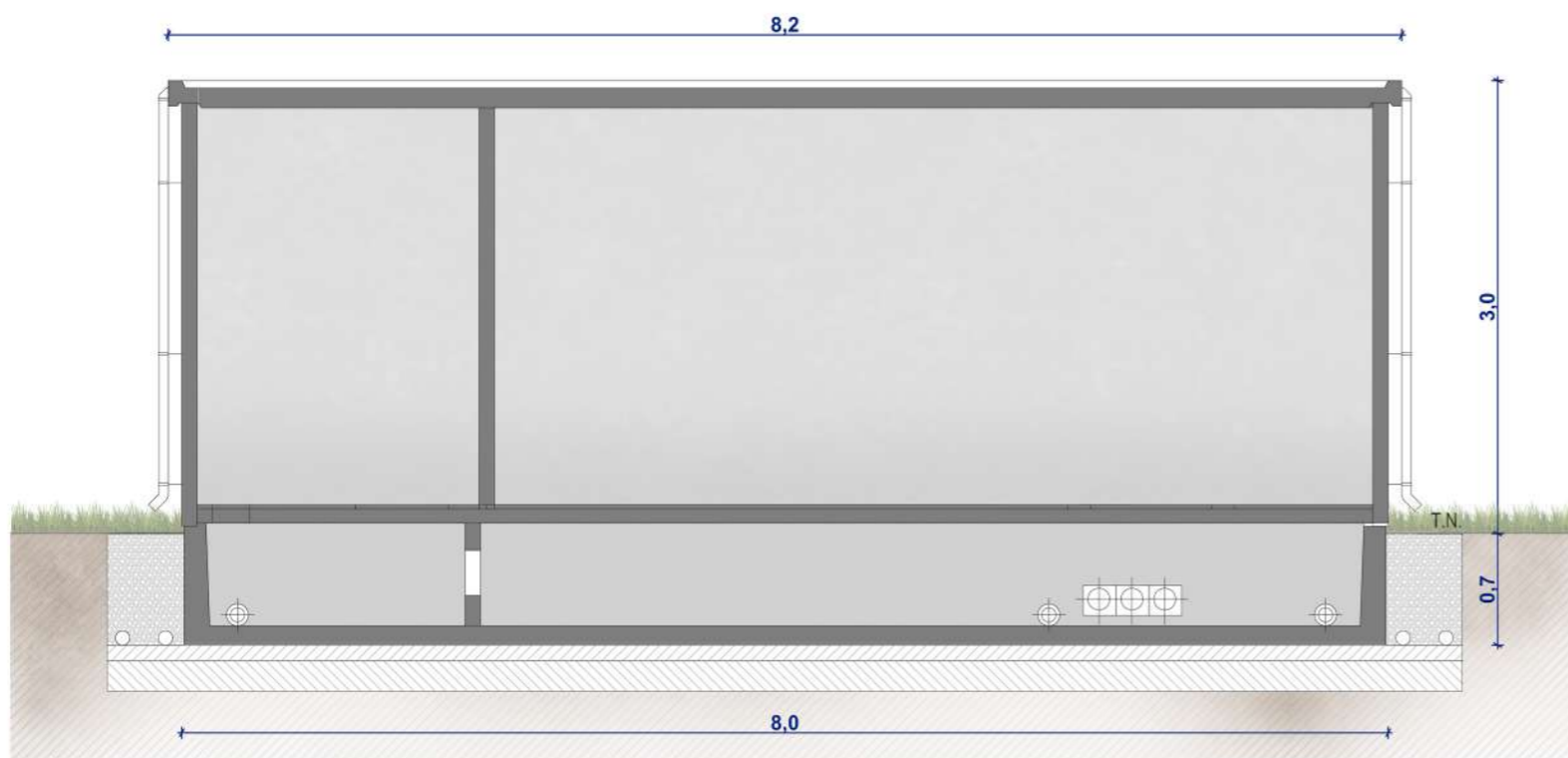
Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS



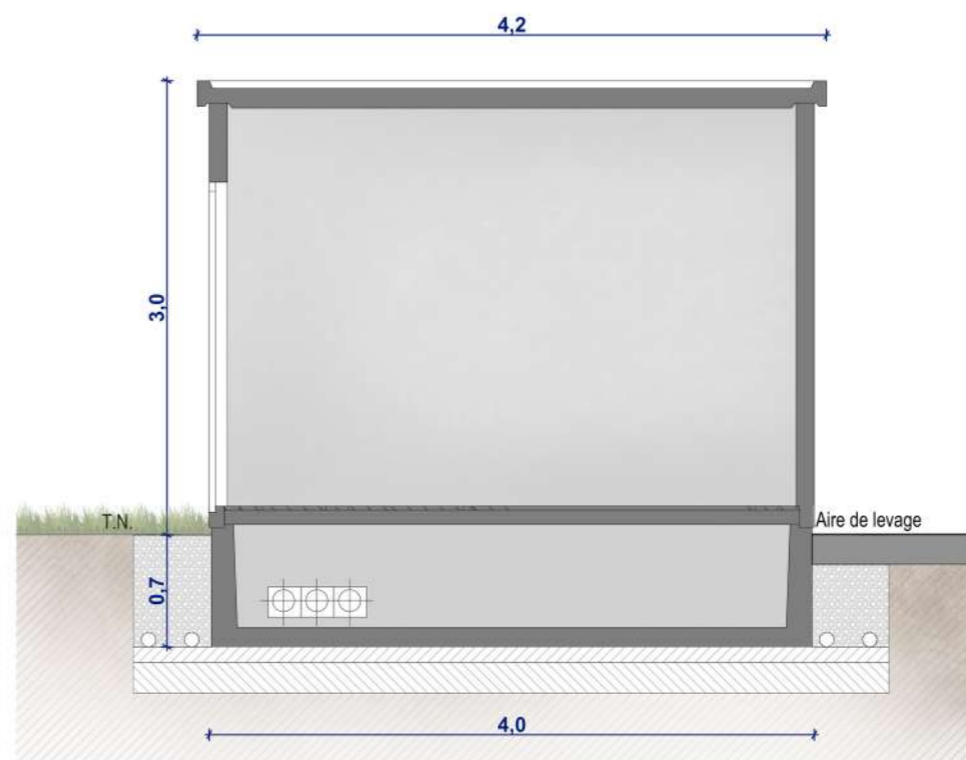
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

VUE EN COUPE
D'UN LOCAL TECHNIQUE

Légende

Caractéristiques du local technique :

Hauteur depuis terrain naturel de 3.00m

Longueur de 12,20m

Largeur de 2,50m

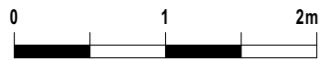
Aspect extérieur :

RAL 7030

Altimétrie:

Local : + 83m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

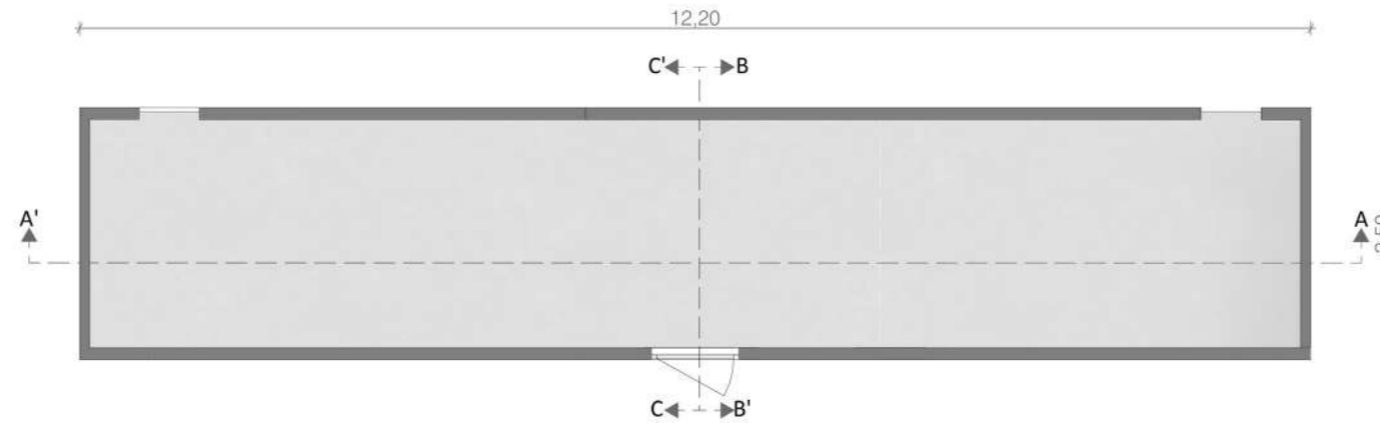
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

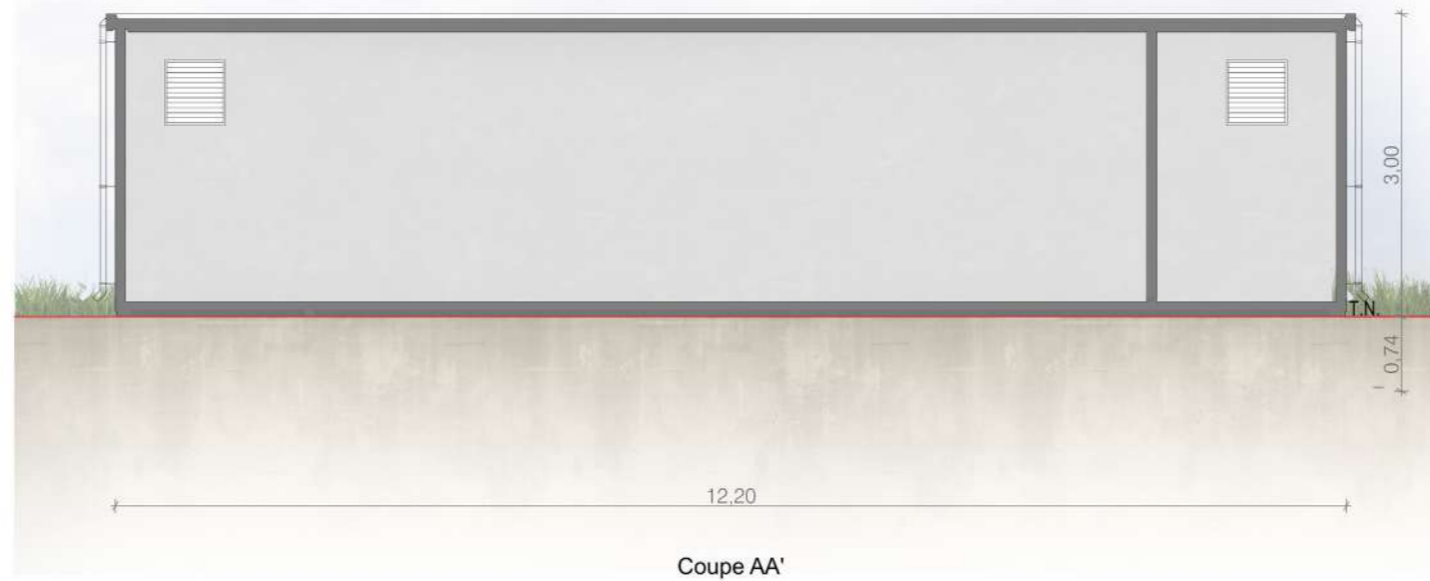
PC3



Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'

Contenu

- Notice décrivant le terrain et présentant
le projet et ses aménagements

PC4 - NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

PREAMBULE :

Le présent dossier porte sur la réalisation de la centrale photovoltaïque au sol de Gurat située sur la commune de Gurat, dans le département de Charente (16) dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Surface clôturée : 63 754 m²

Structures photovoltaïques de 54 panneaux (3V18) : 127

Structures photovoltaïques de 36 panneaux (3V12) : 23

Structures photovoltaïques de 18 panneaux (3V6) : 22

Nombre total de panneaux : 8 082

Superficie projetée des panneaux (tenant compte de l'inclinaison) : environ 20 618 m²

Inclinaison des panneaux : 15°

Puissance installée : 4,61 MWc

1 Poste de livraison : 8m (L) x 4m (l) x 3m (H) - (teinte RAL 7030)

2 Postes de transformation : 12,2m (L) x 2,5m (l) x 2,9m (H) (teinte RAL 7030)

1 Local de stockage : 12,2m (L) x 2,5m (l) x 3m (H) (teinte RAL 7030)

Le demandeur, PHOTOSOL DEVELOPPEMENT, fondée en 2008 et représenté par Robin UCELLI (président), dans une logique de construction de groupe en capitalisant ses résultats, PHOTOSOL est devenu l'un des rares leaders français encore indépendant du marché de la production d'énergie renouvelable.

La philosophie de développement des fondateurs et dirigeants est de développer, construire, exploiter des installations et de les gérer de façon industrielle et patrimoniale en conservant une structure à taille humaine, particulièrement souple, réactive et adaptable.

ETAT INITIAL DU TERRAIN :

Le terrain est localisé sur la commune de Gurat, dans le département de Charente (16), en région Nouvelle-Aquitaine. La commune de Gurat appartient à la Communauté de communes Lavalette Tude Dronne. Le projet se situe proche du lieu-dit La Grange, il prendra place au droit de l'ancienne carrière « La Grange » dont l'activité a cessé en 1993 et la fin d'exploitation a été actée le 16 septembre 1999. Plus précisément, c'est un ensemble de 5 parcelles de la section A (252, 256, 259, 261, 264). La surface clôturée pour le projet sera d'environ 6,4 ha.

Un arrêté préfectoral autorisant l'exploitation d'une carrière à ciel ouvert de calcaire a été émis le 24 mai 1975 pour un terrain situé au lieu-dit « La Grange » sur la commune de Gurat. Les parcelles initialement autorisées étaient les n°188, 190 p et 168 p section A. Le 25 novembre 1979, une division cadastrale a eu lieu. La parcelle 168 a été divisée en deux, la A 211 et la A 212. La parcelle 190 a également été divisée en deux, la A 213 et la A 214. L'exploitation a cessé en 1993 puis le procès-verbal de recollement a été établi le 16 septembre 1999 attestant que les conditions de remise en état avaient été respectées. Une seconde division cadastrale a eu lieu en 2022 pour mieux définir la zone de l'ancienne carrière. La parcelle 211 a été divisée en trois, la A 256, la A 257 et la A 258. La parcelle 212 a été divisée en deux, la A 259 et la A 260. La parcelle 213 a été divisée en trois, la A 261, la A 262 et la A 263. La parcelle 214 a été divisée en deux, la A 264 et la A 265. La parcelle A 188 a été divisée en deux, la A 254 et la A 255. Le projet de centrale photovoltaïque porte donc bien sur les parcelles présentent initialement dans l'arrêté préfectoral de 1975, seul la parcelle A 252 n'en faisait pas partie mais aucune installation n'y est prévue, mise à part la clôture longeant le haut du front de taille et ne pouvant être installée ailleurs.

Le terrain est conditionné en premier lieu par le fait qu'elle est encaissée sous le terrain naturel et alors déconnecté de l'extérieur. On s'y enfonce par le biais d'un chemin qui permet de se retrouver, en fond de carrière, dans une ambiance minérale qui diverge de celle des alentours. Au sein de la carrière, une trame végétalisée diffuse reste présente. Plusieurs vestiges de la carrière rappellent le passé anthropique du site avec la présence de divers déchets. L'accès au site se fait par la RD17, à l'Ouest, ou par la RD101, à l'Est, puis par une route locale (voie communale n°2 du Pas de Bissac au Pas de Fontaine) et ensuite par l'impasse menant au corps de ferme de la Grange qui mènera à l'ancienne carrière via une dernière piste.

Le terrain ne se situe dans aucune zone de protection particulière. Un site Natura 2000 se localise à environ 20 mètres au sud (point le plus proche et environ 150 mètres de l'entrée) mais le fait que le projet soit encaissé dans le fond de la carrière coupe le lien avec la zone Natura 2000.

ETAT PROJETE :

Le présent projet concerne l'implantation d'un parc photovoltaïque au sol dont la surface clôturée est d'environ 6,4 ha pour une surface totale de foncier disponible de 8,3 ha.

STRUCTURES PORTEUSE ET MODULES PHOTOVOLTAIQUES :

Les structures porteuses (ou tables photovoltaïques) seront installées sur plusieurs rangées fixes, parallèles les unes aux autres selon un axe Est-Ouest, toutes inclinées à 15°. Elles seront écartées les unes des autres de 4 m (inter-rangés) pour la partie Nord et de 1,8 m pour la partie Sud.

Le type de panneau (ou module) n'a pas encore été choisi pour ce projet. Le choix se fera pendant la préparation de la phase chantier. Cependant, dans le cadre de l'étude, afin de donner un ordre de grandeur, nous avons choisi un panneau avec les dimensions de 2278 mm x 1134 mm, pour une puissance unitaire de 570 W.

Notice décrivant le terrain et présentant le projet et ses aménagements

Au total, ce seront 172 tables photovoltaïques qui seront installées, totalisant environ 8 082 panneaux, avec environ 127 tables de 54 modules photovoltaïques, 23 tables de 36 modules photovoltaïques et 22 tables de 18 modules photovoltaïques, pour une puissance totale estimée à 4,61 MWc. L'organisation des modules sur les tables photovoltaïques pourra évoluer en fonction du panneau qui sera choisi au moment de la construction.

Les fondations assurant l'ancrage au sol et la stabilité se composent de pieux battus ou de pieux vissés dans le sol, à une profondeur variante entre 1 et 3m, en fonction des recommandations de l'étude géotechnique de type G2 AVP qui sera réalisée en amont du chantier.

Les installations électriques pour le transport de l'énergie produite (câbles) :

Les panneaux photovoltaïques d'une même rangée seront reliés entre eux en souterrain par des câbles électriques basse-tension en courant continu, qui longeront les structures porteuses jusqu'à une boîte de jonction en bout de table. Un réseau de câbles électriques basse-tension (courant continu) reliera en souterrain les différentes lignes de capteurs photovoltaïques aux 2 postes de transformation de teinte RAL 7030 (dimensions 12,2m (L) x 2,5m (l) x 2,9m (H)), pour ensuite acheminer le courant électrique produit au poste de livraison, l'Ouest du parc (dimensions 8m (L) x 4m (l) x 3m (H)).

Le poste de livraison de teinte RAL 7030, sera accessible de l'intérieur comme de l'extérieur de l'emprise clôturée, en limite Ouest, de manière à garantir son accessibilité depuis la voie publique aux agents d'ENEDIS en tout temps. Celui-ci sera fermé et sécurisé.

Un local technique également de teinte RAL 7030, sera situé à proximité de l'entrée du site qui se situera à l'Ouest.

Le raccordement au réseau public de distribution d'électricité :

Depuis le poste de livraison, le courant devrait être acheminé par voie souterraine puis en piquage sur le réseau existant, le point de raccordement estimé est situé à environ 3 km à l'Ouest du projet, sur la commune de Gurat.

Le tracé de raccordement électrique définitif du projet sera proposé par le gestionnaire de réseau public d'électricité (ENEDIS), après obtention du permis de construire du projet. Enterré, il sera positionné en bordure de voirie.

Aménagements connexes et voies de circulation sur le site :

L'accès général au parc se fera depuis la RD17, à l'Ouest, ou par la RD101, à l'Est, puis par une route locale (voie communale n°2 du Pas de Bissac au Pas de Fontaine) et ensuite par l'impasse menant au corps de ferme de la Grange. Depuis la Grange, une piste permet in fine d'accéder au site du projet.

Aucune mise au gabarit des accès n'est nécessaire. L'accès principal au site se fera par un portail de 7m de largeur à 2 vantaux de 2m de hauteur de teinte RAL 7030 en acier galvanisé, situé à l'Ouest du parc.

Les pistes internes qui permettront d'accéder aux postes de transformation seront de types « lourdes », c'est-à-dire renforcées pour résister au poids des camions et des grues. Elles feront environ 5m de large et seront renforcées avec de la grave concassée, elle représente 370 ml. Des pistes de circulation légère, d'une largeur de 5m environ, seront créées sur la périphérie interne des emprises clôturées pour permettre les opérations de maintenance et l'intervention des services de secours et de lutte contre l'incendie, elles feront 920 ml.

Dans le cadre de la protection de risque incendie, les préconisations du SDIS seront respectées. Une citerne de 120m3 sera notamment installée à l'entrée du site.

Un local ainsi qu'une aire de stockage seront implantés à l'entrée du site, pour le stockage du matériel et le stockage des déchets de chantier (aire d'environ 1000 m²). Durant l'exploitation, il sera possible de circuler dans l'enceinte du parc avec un véhicule, mais aussi à pied pour l'entretien grâce à un espacement entre tables de 4 m pour la partie sud et 1,80 m pour la partie Sud (nettoyage des modules, maintenance) ou des interventions techniques (pannes).

En ce qui concerne les dispositifs de sécurité et de secours, la centrale sera équipée de systèmes électroniques de surveillance vidéo (un mât de 6m de hauteur) et d'alarmes.

Une clôture d'une hauteur de 2,00 m ou 1,6m délimitant en haut du front de taille sera installée. Elle sera constituée de poteaux en bois, avec grillage de type « clôture à mouton » avec des mailles rigides en acier galvanisé sur un linéaire total de 1 068 ml. Tous les 50 m au niveau des clôtures seront créés des passes-faune.

La végétation périphérique au site sera maintenue, de manière à limiter d'éventuelles co-visibilités avec l'environnement.

Contenu

Plan des façades et des toitures :

- Plan modèle d'une table photovoltaïque de 18 panneaux
- Plan modèle d'une table photovoltaïque de 36 panneaux
- Plan modèle d'une table photovoltaïque de 54 panneaux
- Vue des façades d'un poste de transformation et local technique
- Vue des façades du poste de livraison
- Vue des façades d'un portail et de la clôture
- Vue des façades d'un portail et de la clôture
- Vue des façades d'une citerne

PC5 - PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**PLAN MODÈLE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
DE 18 PANNEAUX**

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 2,63m (partie sud) / 3,03m
(partie nord)

Hauteur du point bas de 0,80m (partie sud) /
1,20m (partie nord)

Longueur d'environ :

6.9m (table de 18 panneaux)

13.8m (table de 36 panneaux)

20.8m (table de 54 panneaux)

Largeur d'environ 6.9m

Largeur projetée au sol d'environ 6.64m

Inclinaison de 15°

Espacement entre 2 tables axe nord-sud :
entre 4,00m (partie nord) - 1.8m (partie sud)

Espacement entre 2 tables axe est-ouest :
0,20m

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

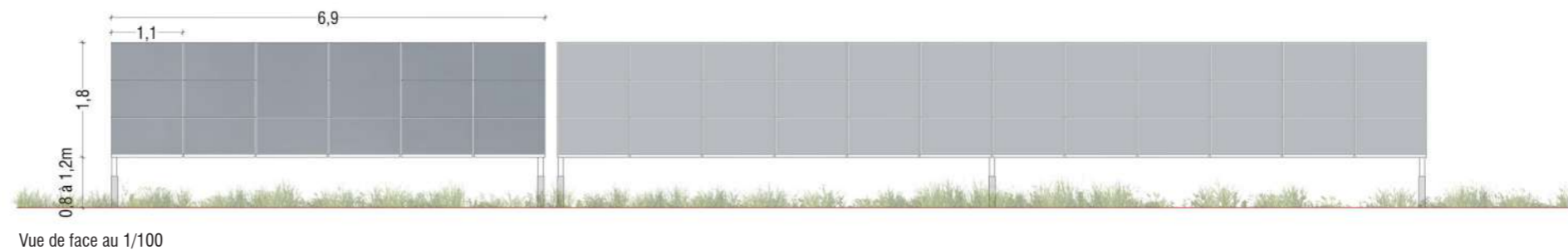
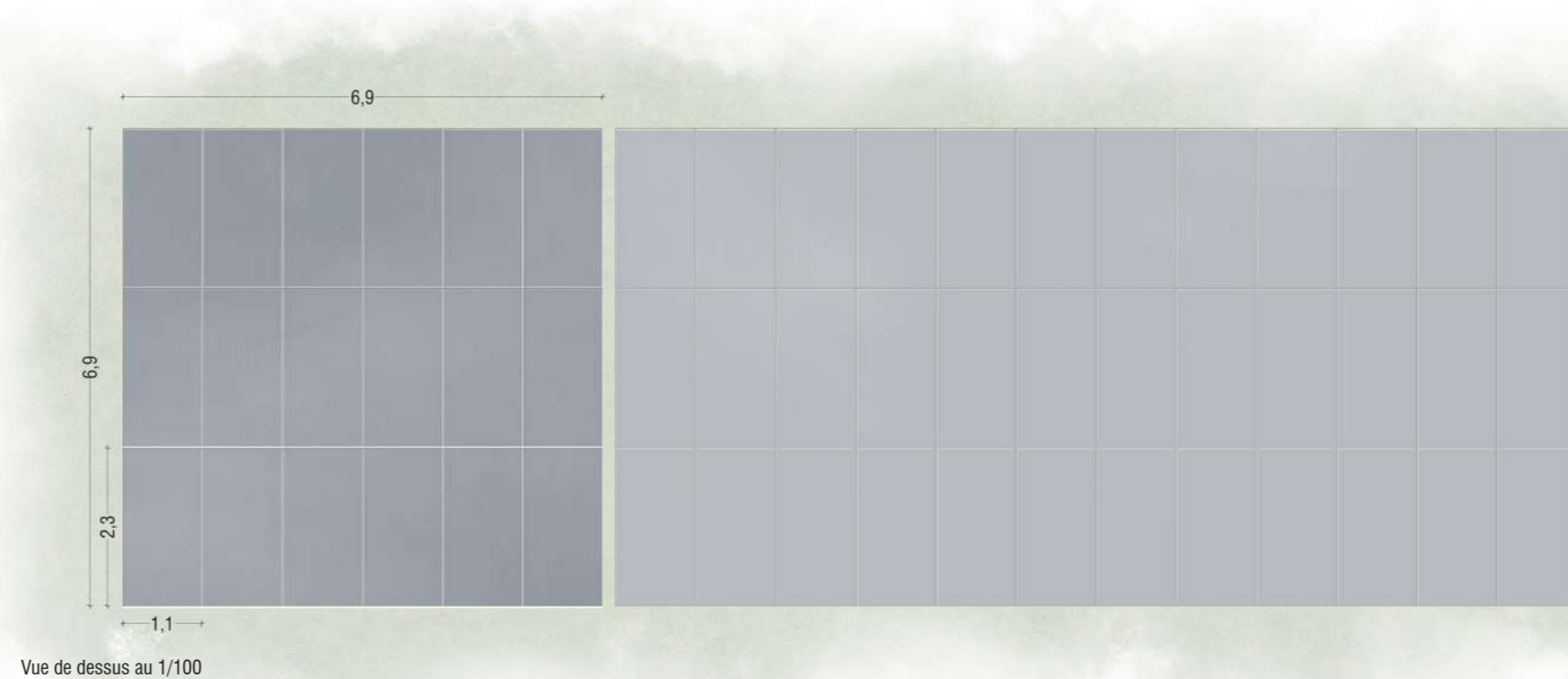
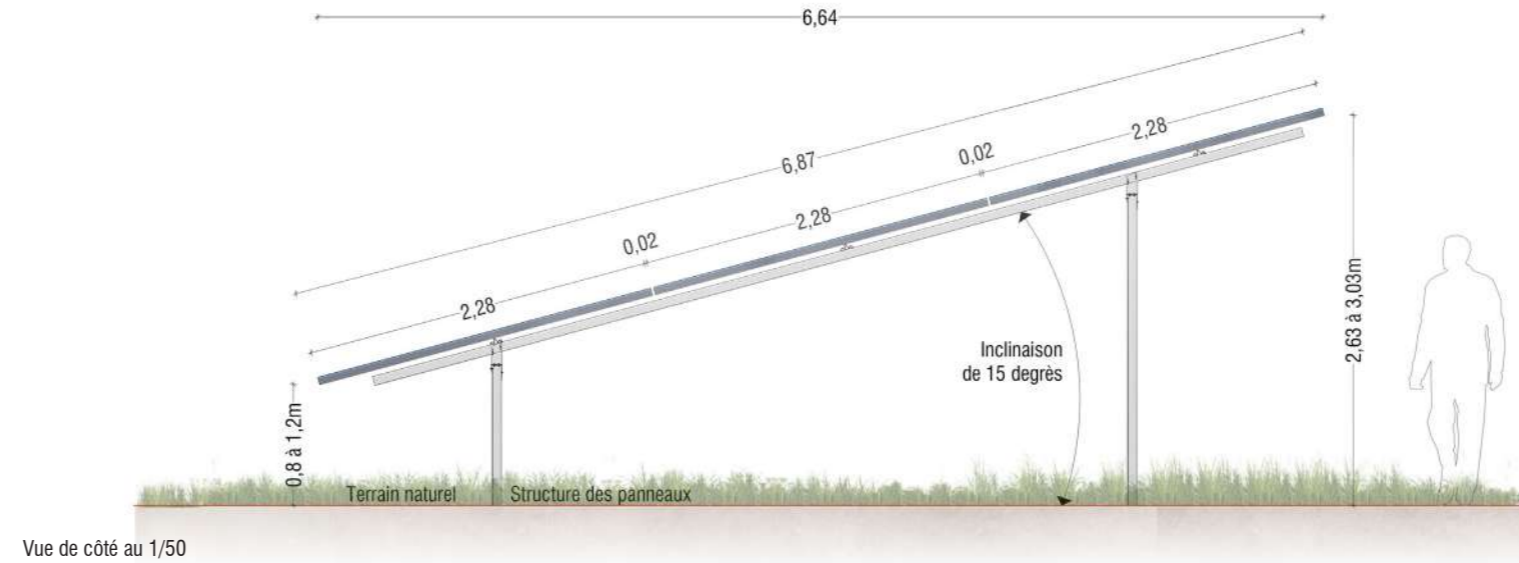
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC5



**PLAN MODÈLE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
DE 36 PANNEAUX**

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 2,63m (partie sud) / 3,03m (partie nord)

Hauteur du point bas de 0,80m (partie sud) / 1,20m (partie nord)

Longueur d'environ :

6.9m (table de 18 panneaux)

13.8m (table de 36 panneaux)

20.8m (table de 54 panneaux)

Largeur d'environ 6.9m

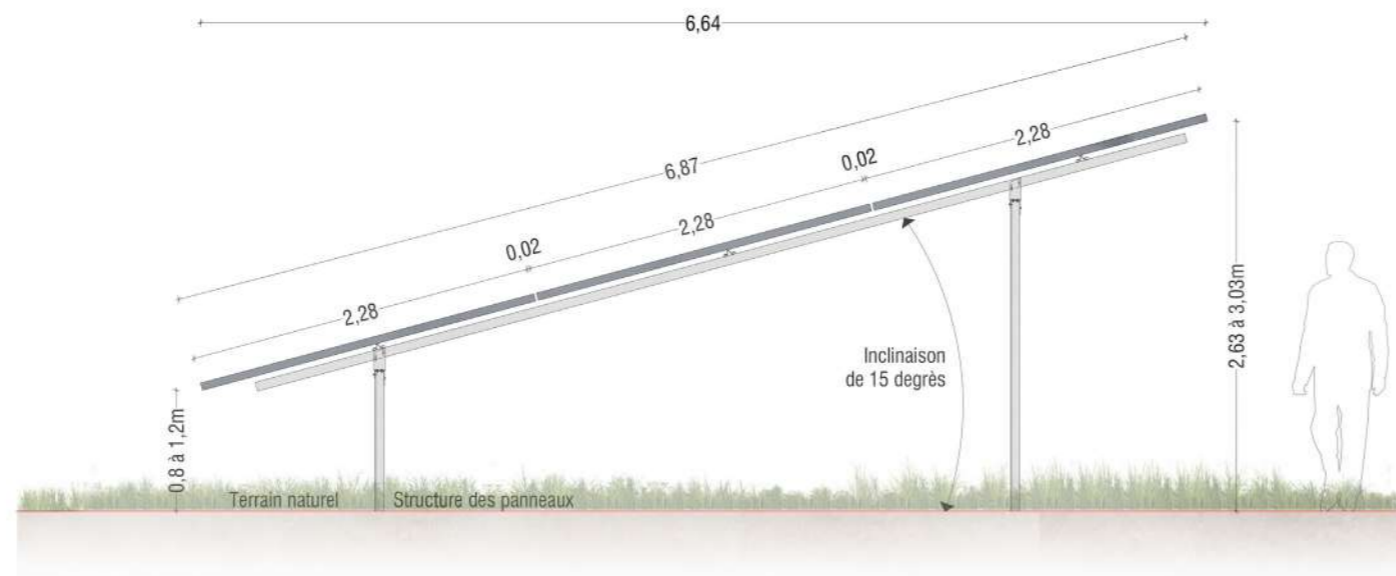
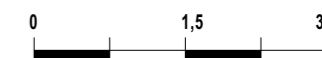
Largeur projetée au sol d'environ 6.64m

Inclinaison de 15°

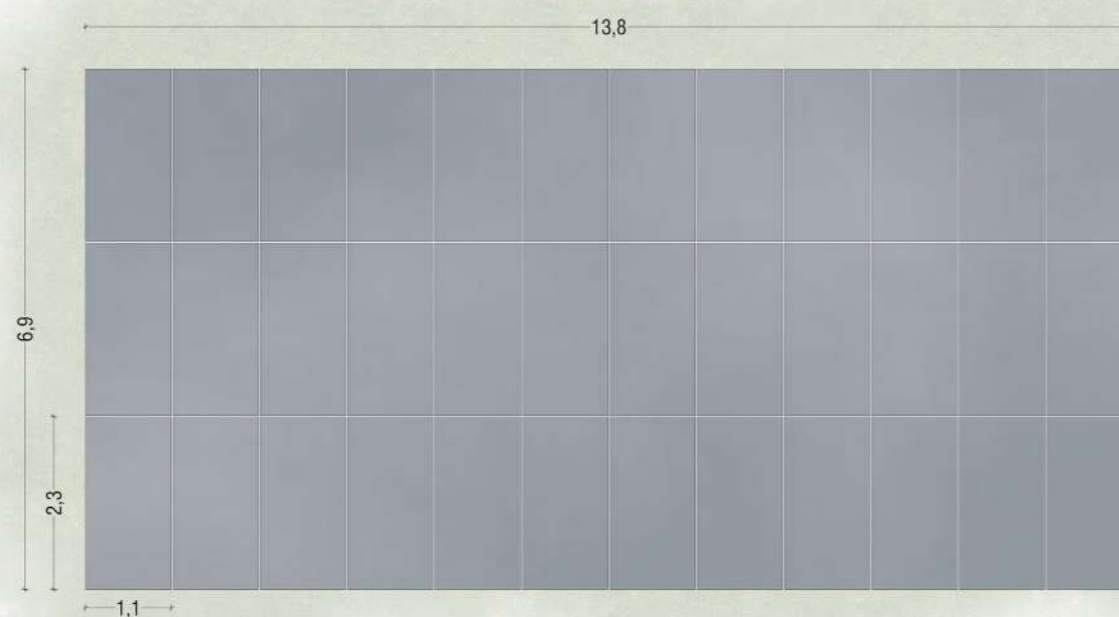
Espacement entre 2 tables axe nord-sud :
entre 4,00m (partie nord) - 1.8m (partie sud)

Espacement entre 2 tables axe est-ouest :
0,20m

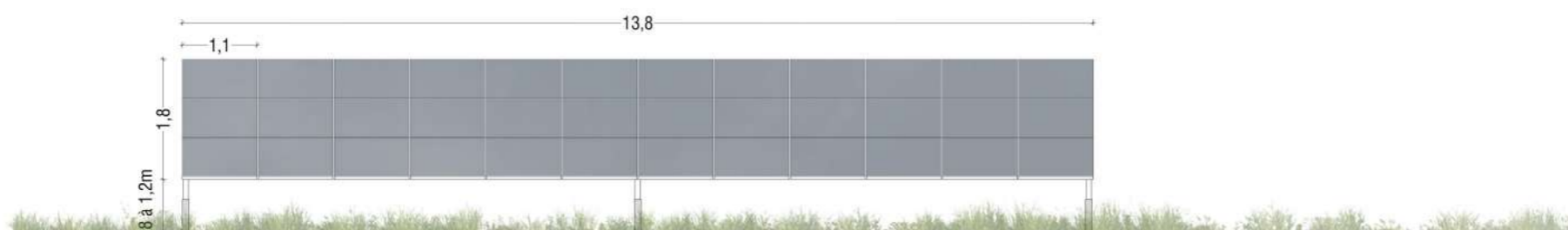
Echelle 1/75 au format A3



Vue de côté au 1/50



Vue de dessus au 1/100



Vue de face au 1/100

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**PLAN MODÈLE
D'UNE TABLE PHOTOVOLTAÏQUE
DE 54 PANNEAUX**

Légende

Caractéristique d'une table photovoltaïque :

Hauteur de 2,63m (partie sud) / 3,03m
(partie nord)

Hauteur du point bas de 0,80m (partie sud) /
1,20m (partie nord)

Longueur d'environ :

6.9m (table de 18 panneaux)

13.8m (table de 36 panneaux)

20.8m (table de 54 panneaux)

Largeur d'environ 6.9m

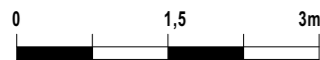
Largeur projetée au sol d'environ 6.64m

Inclinaison de 15°

Espacement entre 2 tables axe nord-sud :
entre 4,00m (partie nord) - 1.8m (partie sud)

Espacement entre 2 tables axe est-ouest :
0,20m

Echelle 1/75 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

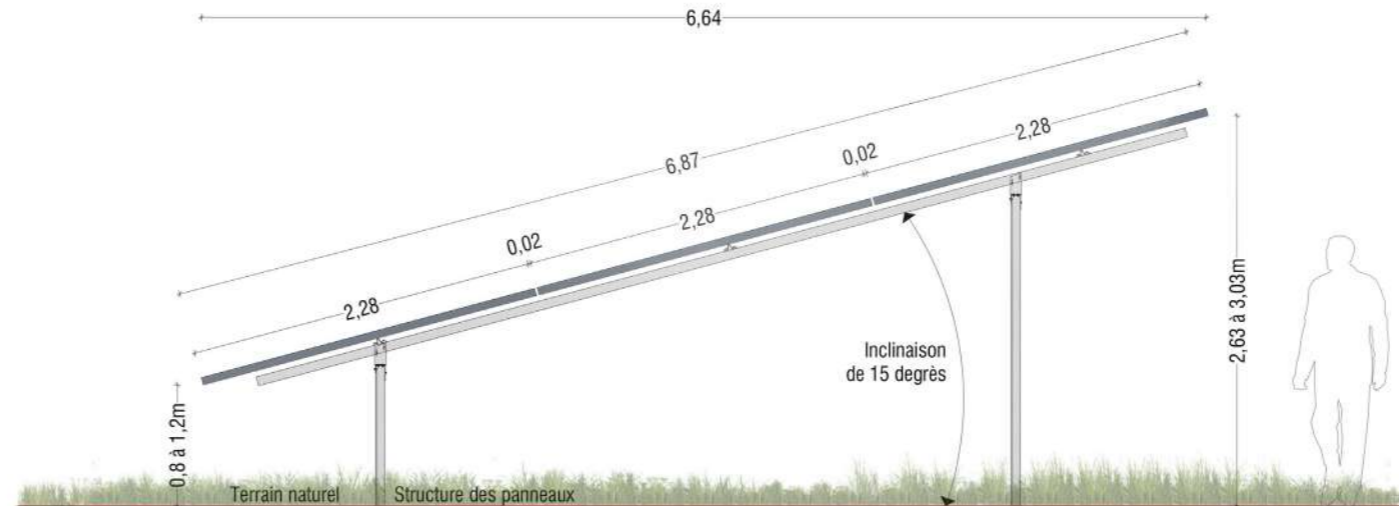
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

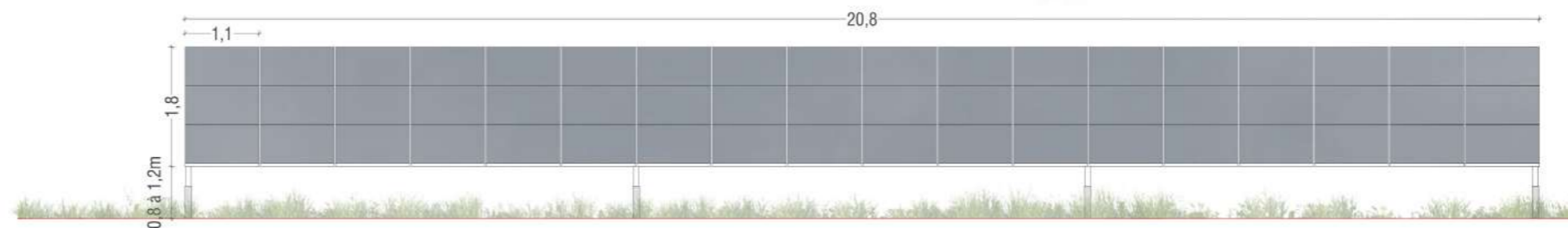
PC5



Vue de côté au 1/50



Vue de dessus au 1/100



Vue de face au 1/100

VUE DES FAÇADES D'UN
POSTE DE TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques d'un poste de transformation :

Hauteur depuis terrain naturel de 2,90m

Longueur de 12,20m

Largeur de 2,50m

Aspect extérieur :

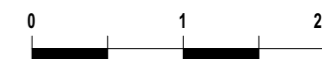
RAL 7030

Altimétrie:

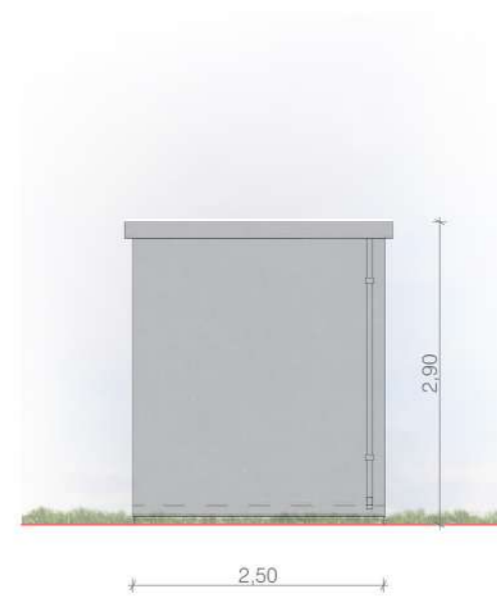
PTR n° 1 : + 83m NGF

PTR n° 2 : + 83m NGF

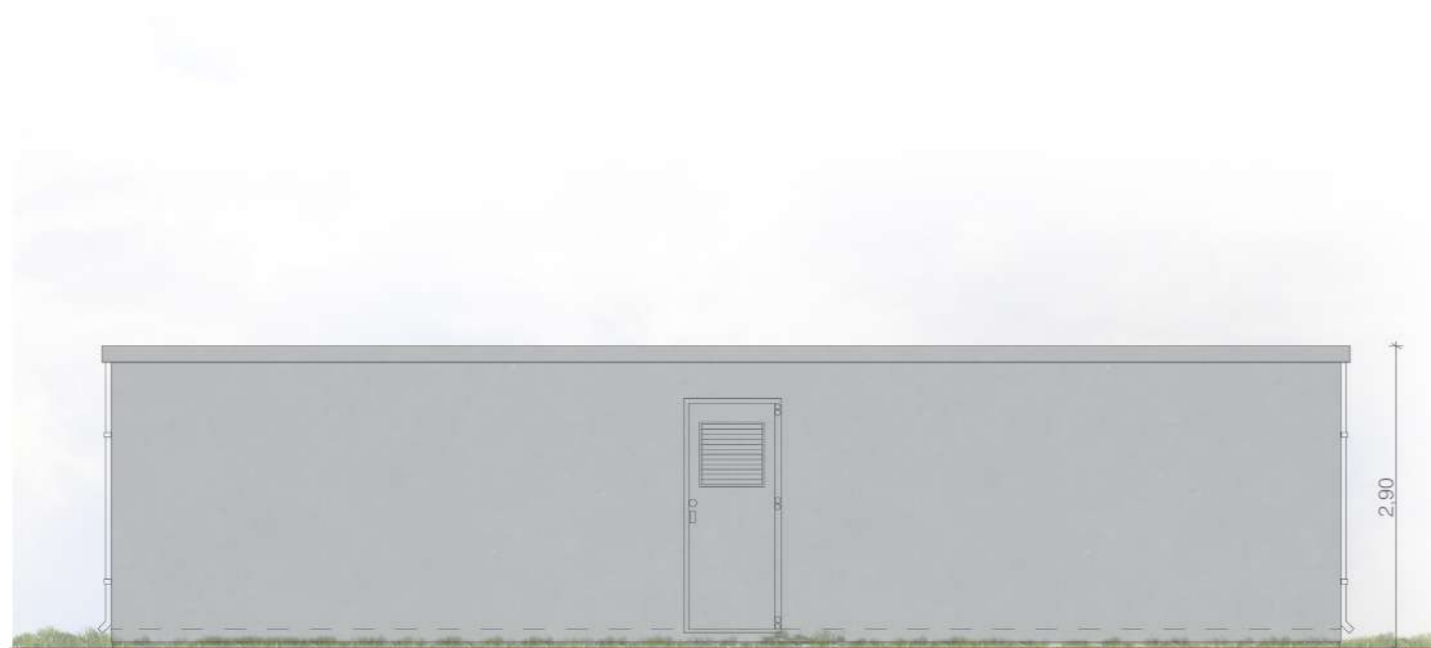
Echelle 1/50 au format A3



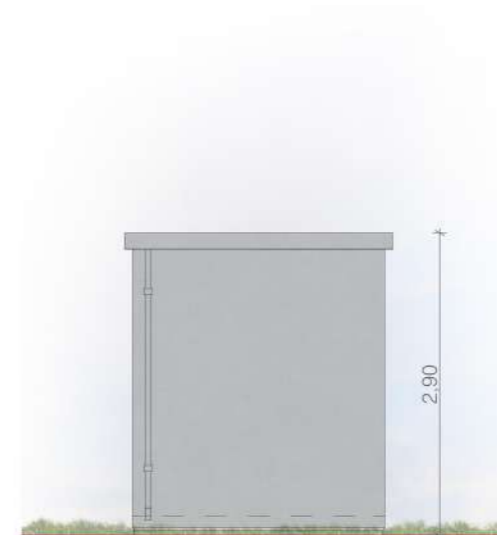
Face arrière



Face gauche



Face avant



Face droite

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

VUE DES FAÇADES DU
POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques du poste de livraison
électrique (PDL) :

Hauteur depuis terrain naturel de 3.00m

Longueur de 8m

Largeur de 4m

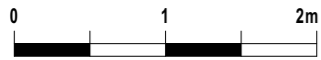
Aspect extérieur :

RAL 7030

Altimétrie:

PDL : + 83m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

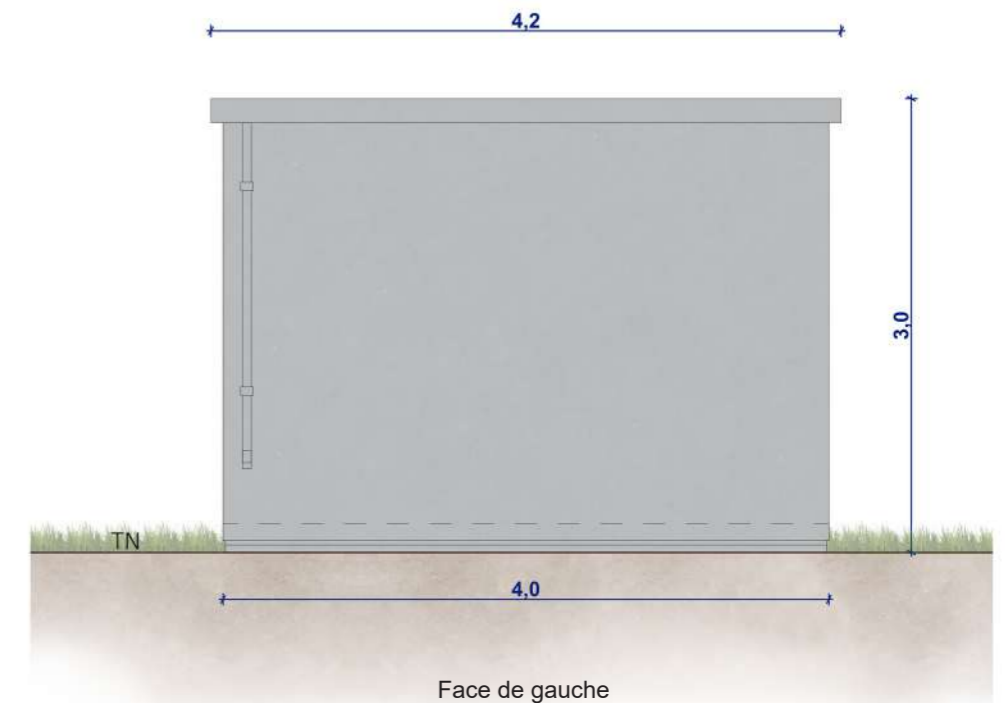
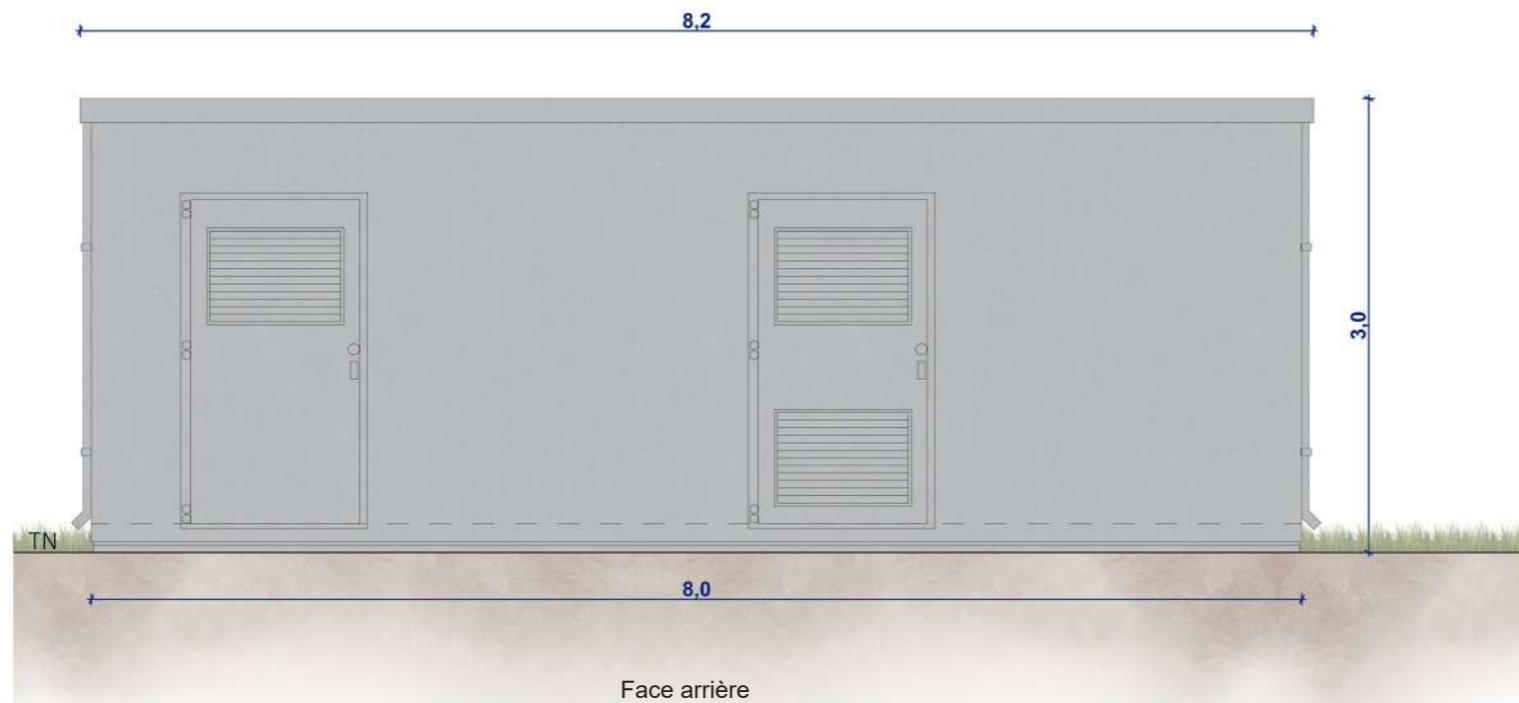
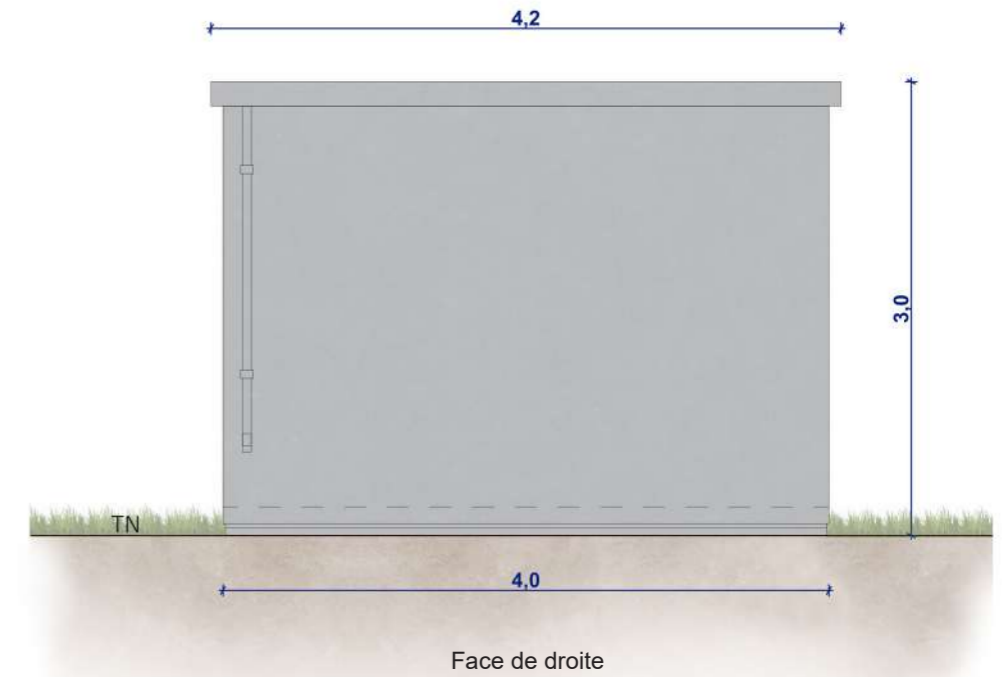
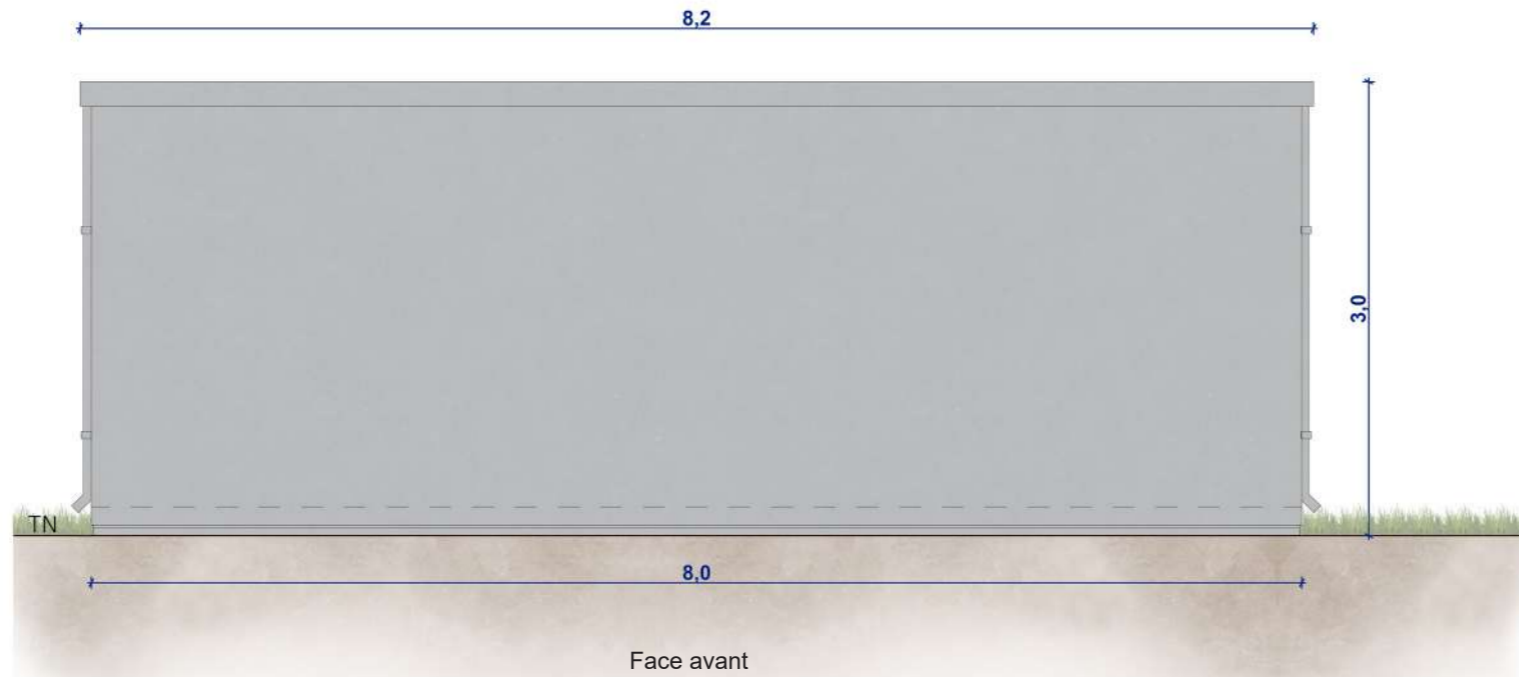
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC5



VUE DES FAÇADES DU
LOCAL TECHNIQUE

Légende

Caractéristiques du local technique :

Hauteur depuis terrain naturel de 3,00m

Longueur de 12,20m

Largeur de 2,50m

Aspect extérieur :

RAL 7030

Altimétrie:

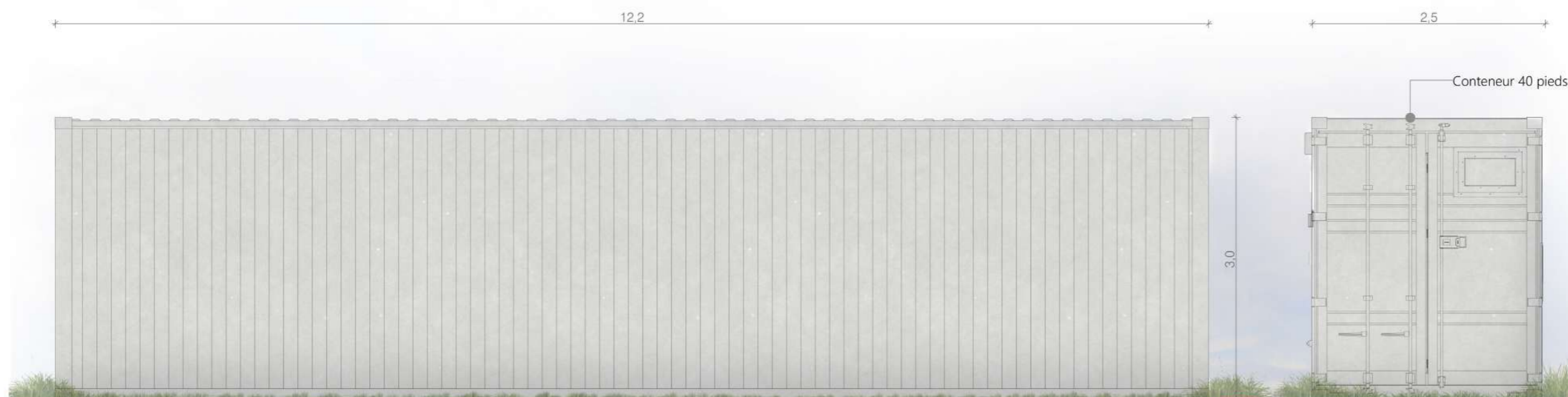
Local : + 83m NGF

Echelle 1/50 au format A3



Face arrière

Face gauche



Face avant

Face droite

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

**VUE DES FAÇADES
D'UN PORTAIL ET
DE LA CLÔTURE**

Légende

Caractéristiques du portail :

Hauteur: 2m sinon 1,6m

Largeur: 7m

Caractéristiques de la clôture:

Hauteur: 2m sinon 1,6m

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

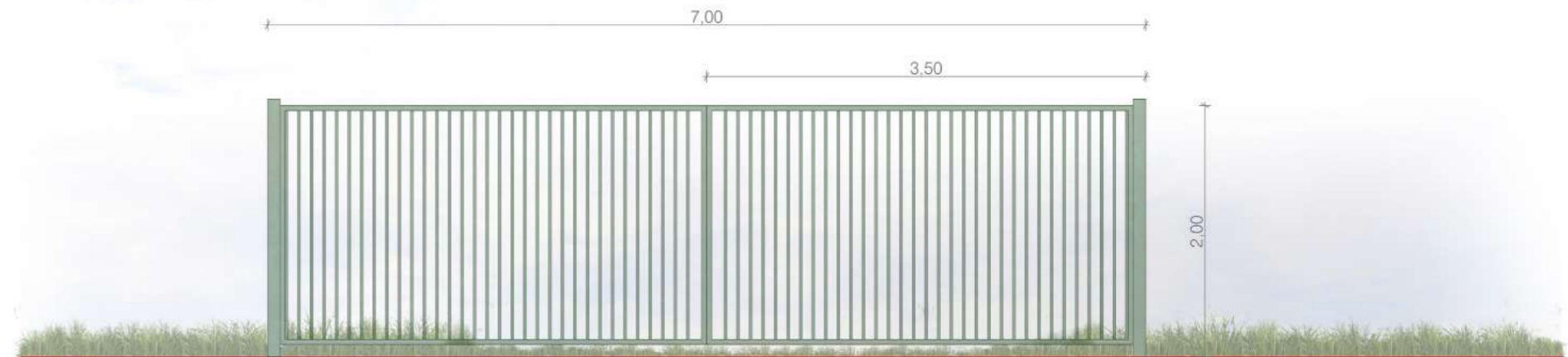
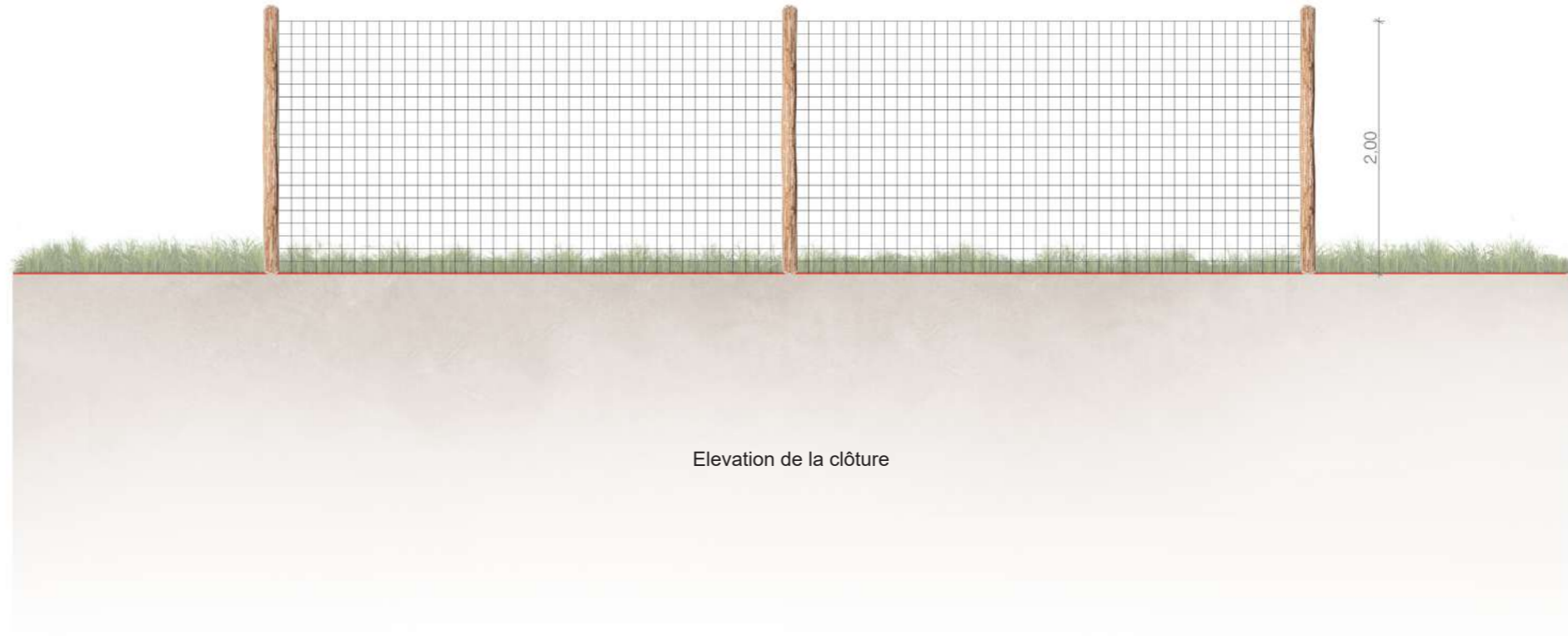
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC5



VUE DES FAÇADES
D'UNE CITERNE

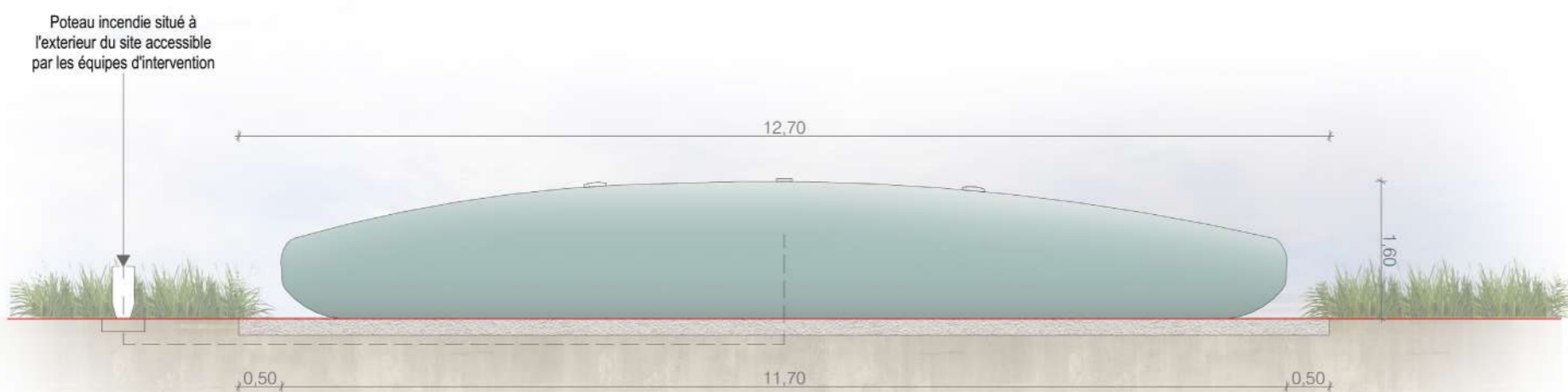
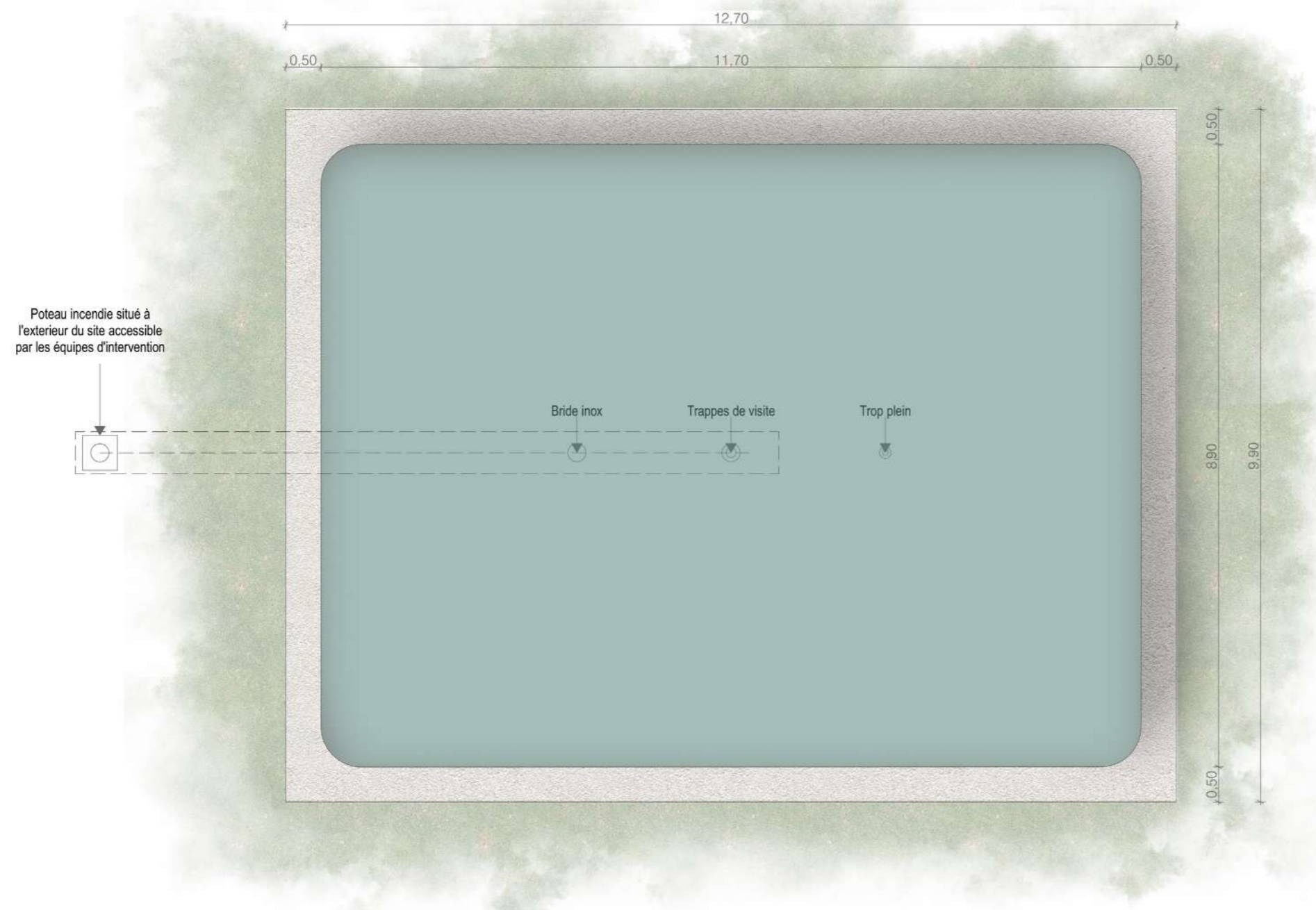
Légende

Caractéristiques d'une citerne souple e 120m²
:

Hauteur: 1.6m
Longueur : 11.70m
Largeur: 8.90m

Plateforme :
Longueur 12.70m
Largeur 9.90m

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photomontages

PC6 - DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS



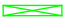





Maître d'ouvrage



Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

-  Structures Photovoltaïques
-  Local technique
-  Poste de transformation
-  Poste de livraison
-  Clôture à créer
-  Citerne 120 m3
-  Piste lourde à créer
-  Piste légère à créer

 PV Point de vue photographique

Echelle 1/10000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maitre d'ouvrage

PHOTOSOL
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC6





PV1 - Photomontage depuis l'accès sud-ouest du site en direction du nord-est



PV2 - Photomontage depuis l'ouest du site en direction de l'est



PV3 - Vue lointaine depuis le Chemin de Maisonneuve au sud du site en direction du nord

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques

- Photographies

PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

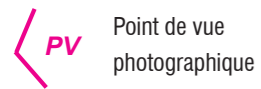
I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES



Echelle 1/4000 au format A3
0 80 160m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au Capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage


Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC7





PV1 - Photomontage depuis l'accès sud-ouest du site en direction du nord-est



PV2 - Photomontage depuis l'ouest du site en direction de l'est

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques

- Photographies

PC8 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS


Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PLAN DE LOCALISATION
DES POINTS DE VUE
PHOTOGRAPHIQUES

Légende

 PV Point de vue
photographique

Echelle 1/10000 au format A3



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

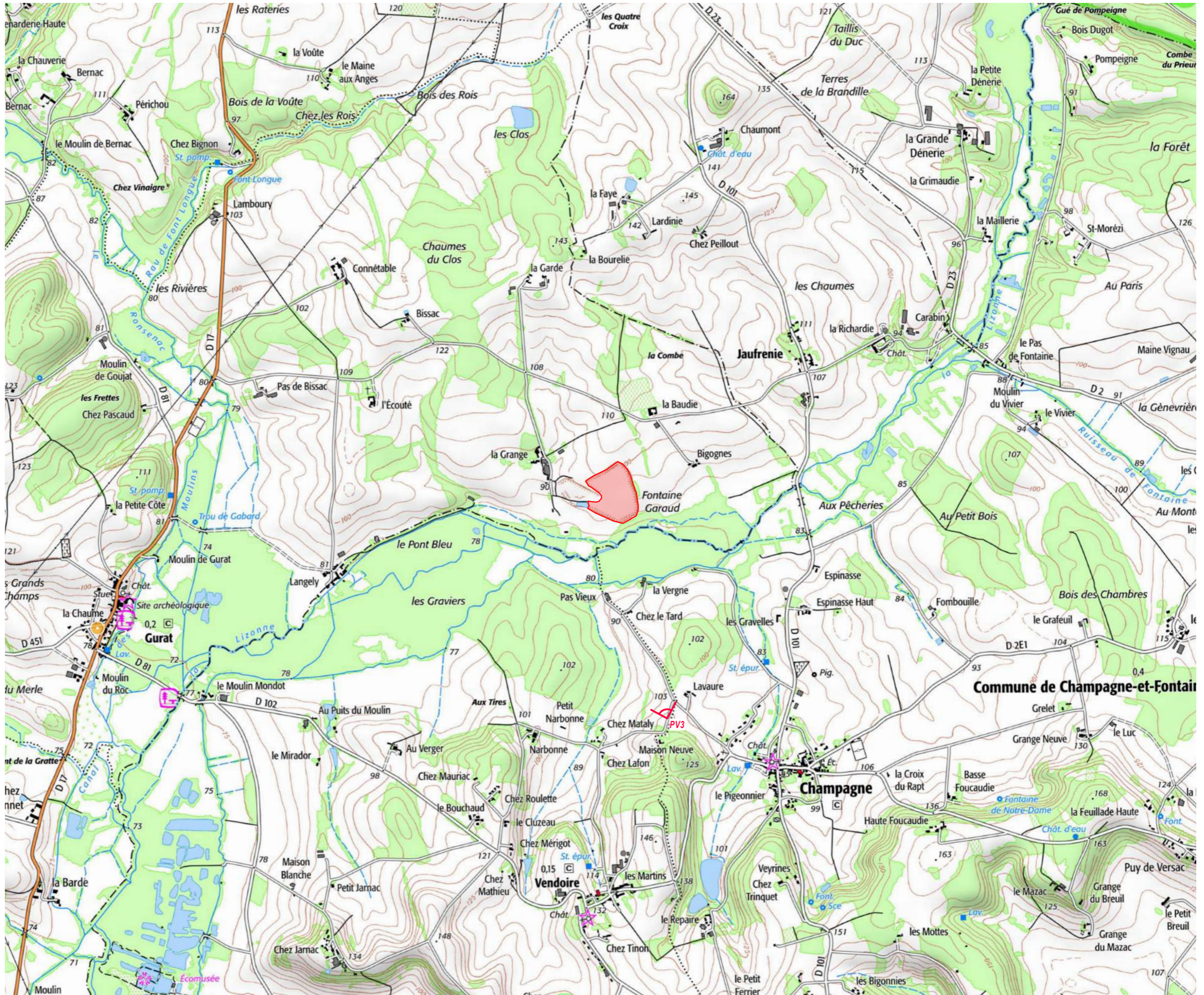
Maitre d'ouvrage

 **PHOTOSOL**

Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS

PC8





PV3 - Vue lointaine depuis le Chemin de Maisonneuve au sud du site en direction du nord

Contenu

PC11 - ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

I'M IN ARCHITECTURE
21 rue d'Auteuil 75016 PARIS
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com
SARL au capital de 16500€
533 863 940 R.C.S. PARIS

Maître d'ouvrage

 **PHOTOSOL**
Producteur d'énergie photovoltaïque

Adresse de Correspondance :
PHOTOSOL DEVELOPPEMENT
40-42 rue la Boétie 75008 PARIS